



Source : Syndicat Mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

FICHE – Bassin Vie et Jaunay (Vendée)

Synthèse évaluative

Évaluation des résultats des actions pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur 5 territoires du bassin Loire- Bretagne

Février 2023

Auteurs :

Médhi Beaugendre (Planète Publique)
Yann Le Bihen (SCE)
Marie Dake (SCE)

1.	OBJET DE L'ÉTUDE & MÉTHODOLOGIE	3
#	Objet de l'étude.....	3
#	Méthodologie évaluative.....	4
2.	CONTEXTE	5
#	Caractéristiques.....	5
#	Territoire.....	5
#	Les principaux enjeux liés à la gestion de l'eau.....	8
#	Historique des démarches.....	9
#	Gouvernance.....	10
3.	RÉPONSE AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES	11
	1) Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?	11
	2) Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?	19
	3) Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?	22
4.	SYNTHÈSE	24
5.	ANNEXES	26
#	Annexe 1 – Synthèse diagnostic.....	26
#	Annexe 2 - Historique des démarches.....	30
#	Annexe 3 – Etat des masses d'eau au sens de la DCE.....	32
#	Annexe 4 – Qualité des cours d'eau vis-à-vis des pesticides.....	35
#	Annexe 5 – Evolution du taux d'étagement et du taux de fractionnement.....	36
#	Annexe 6 – Actions engagées.....	37

1. OBJET DE L'ÉTUDE & MÉTHODOLOGIE

Objet de l'étude

L'objet de cette étude est d'évaluer, sur **10 territoires du bassin Loire-Bretagne**, le résultat des actions pour la préservation et la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et leur impact sur les pressions qui s'exercent sur le milieu et in fine sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Il s'agit aussi d'interroger leur efficacité, pour en tirer des enseignements utiles pour le bassin et le programme d'intervention.

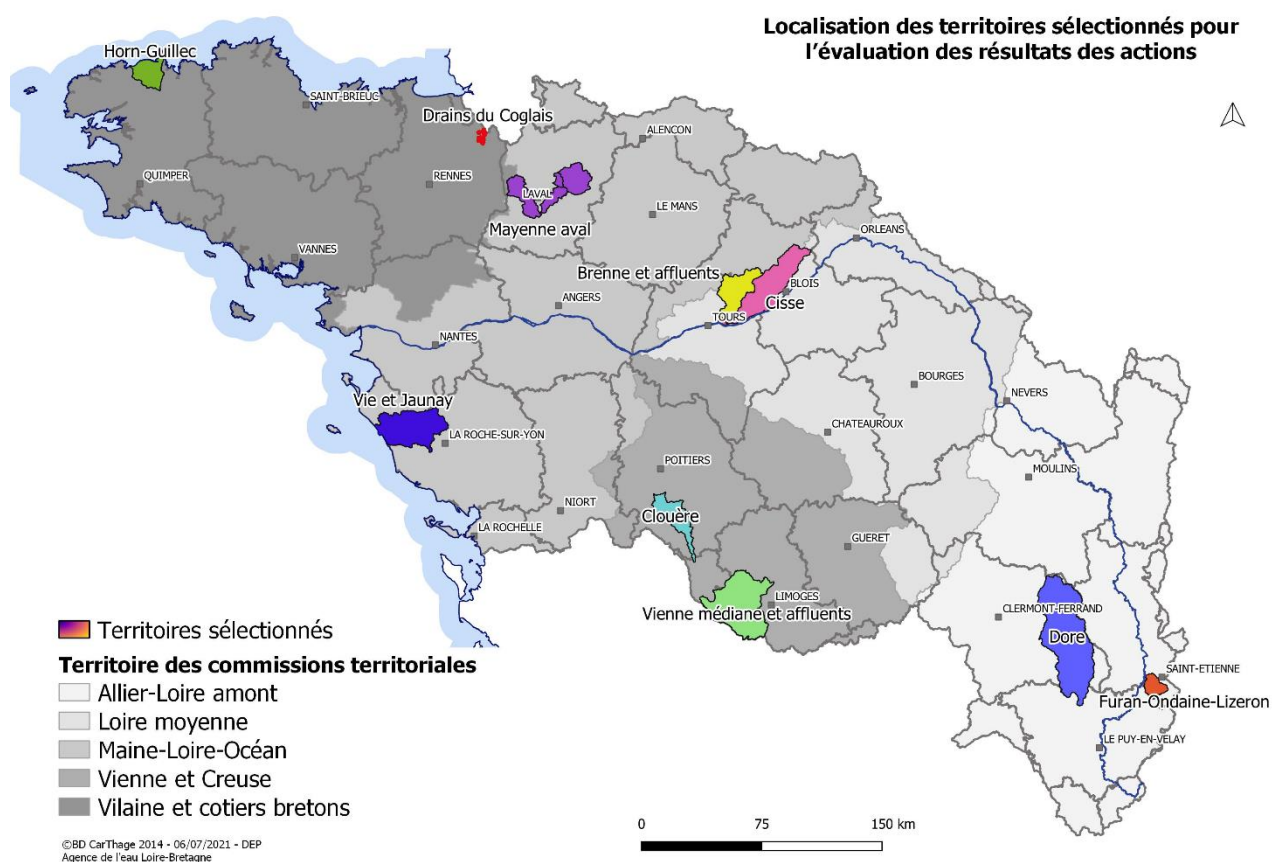


Figure 1 – Localisation des territoires d'étude (source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)

Dans un premier temps, il s'agit d'étudier les 5 territoires suivants :

- + Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)
- + Dore (Puy de Dôme)
- + Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)
- + Clouère (Vienne)
- + Vie et Jaunay (Vendée)

Méthodologie évaluative

L'étude se compose de 3 principales étapes :

- + Recenser les démarches et actions réalisées en faveur de l'eau et des milieux.
 - o Données centralisées par l'Agence de l'eau (actions financées dans le cadre de ses programmes d'intervention, données d'état des lieux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ...).
 - o Données complémentaires : délégations régionales de l'agence de l'eau, structures pilotes des contrats territoriaux, acteurs ou partenaires locaux.
- + Caractériser les évolutions des pressions sur l'eau et les milieux aquatiques, et les évolutions de la qualité des eaux.
- + Analyser l'efficacité environnementale de ces actions, leur cohérence interne et externe, ainsi que la gouvernance des démarches entreprises. Une structuration de l'analyse autour de trois questions évaluatives :

La présente note fait état de l'analyse évaluative correspondant à la troisième étape de l'étude au niveau local.

Le déploiement de l'analyse évaluative est structuré autour de 3 grandes questions évaluatives :

- + 1) Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?
- + 2) Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?
- + 3) Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?

Pour répondre à ces questions évaluatives, plusieurs outils de recueil d'information ont été mobilisés :

- + La réalisation d'un diagramme de logique des impacts pour identifier les attentes escomptées sur le territoire ;
- + Une analyse documentaire (Diagnostic SCE, rapport d'activités des contrats, évaluation des contrats...);
- + Des entretiens téléphoniques avec les principales parties prenantes du territoire sur la base de la proposition d'acteurs validée lors du comité de pilotage Vie et Jaunay ;

Personnes contactées	Structure
Anne-Papin, Animatrice Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et Contrat	Syndicat Mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVJL)
Fabrice Garon, Conseiller environnement	Vendée Eau
Jean Tessier, Élu	Vendée Eau
Jérôme Doucet, Responsable du service assainissement	Communauté de Communes (CdC) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Maggy Grila, chef du service de l'eau	Département de la Vendée
Aurélie Bouffet, Chargée de mission eau	Région Pays de la Loire
Yvonnick Baranger, élu à la commission locale de l'eau	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Jean-Claude Dubos, Chargé d'interventions	Agence de l'eau Loire-Bretagne
Michel Morilleau, vice-Président	Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatique

2. CONTEXTE

Caractéristiques

Contrat territorial	Commission territoriale AELB	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) concerné	Surface de la zone d'étude	Nombre de masses d'eau superficielle	Captages prioritaires	Population
Vie et Jaunay	Maine Loire Océan	SAGE Vie Jaunay	790 km ²	15 (dont 2 masses d'eau littorales, 1 masse d'eau côtière et 1 masse d'eau de transition)	1 captage, Apremont, Surface de l'aire d'alimentation captage (AAC) : 28 000 ha	93 000 habitants ¹ (+3,8% depuis 2013)

Territoire

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay se situe sur le côtier Vendéen (85). Il s'étend des sources de la Vie, de la Petite Boulogne et du Jaunay jusqu'à sa façade littorale, le tout représentant environ 790 km² et englobant tout ou partie de 37 communes, 4 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération (Saint-Gilles-Croix-de-Vie et La Roche-sur-Yon).

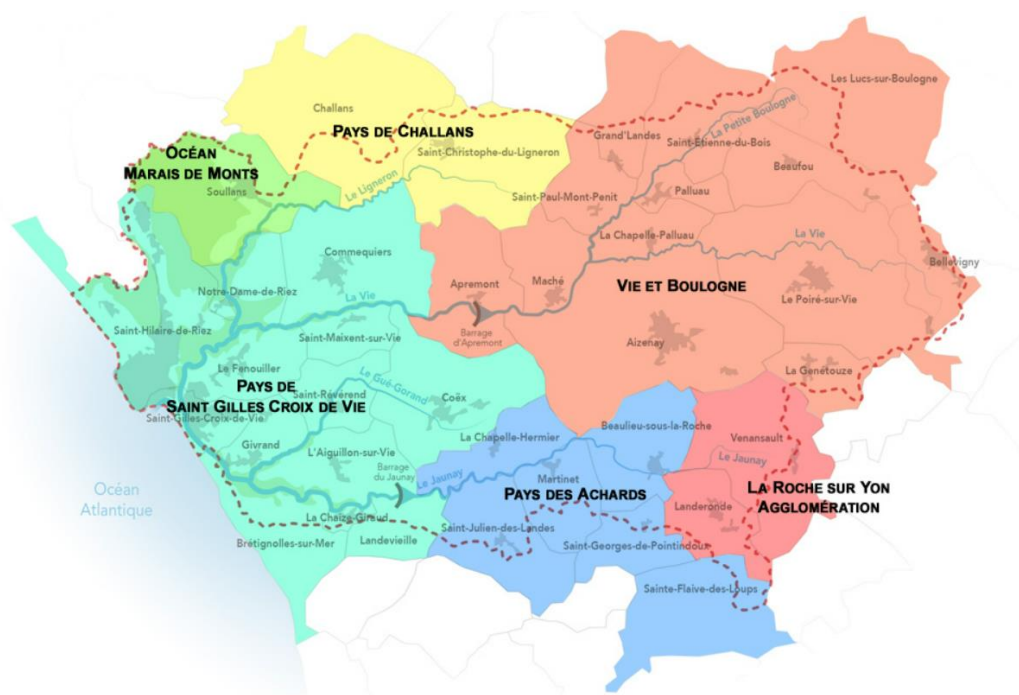
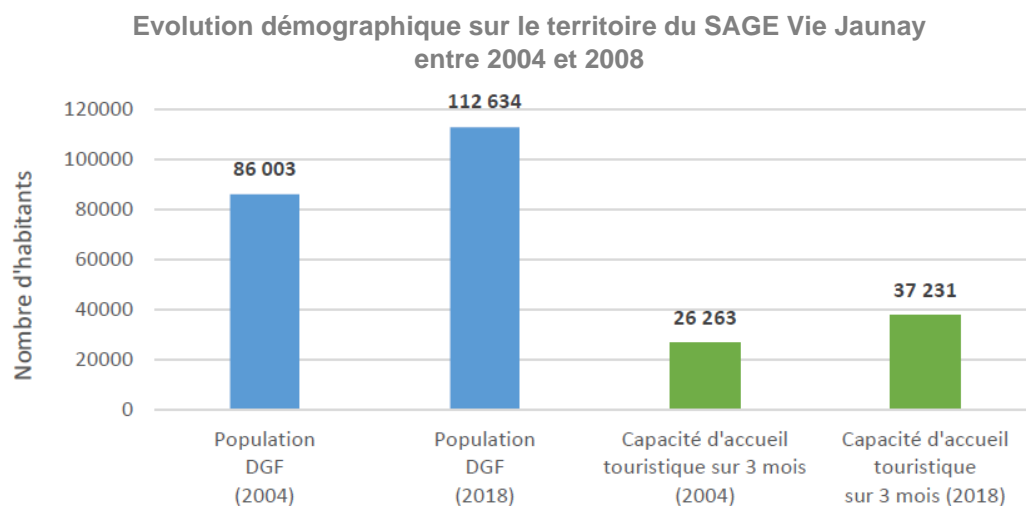


Figure 2- Bassin versant de la Vie et du Jaunay

¹ Calcul à partir des chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) 2019 par commune, au prorata de la surface communale incluse dans le périmètre du contrat

La population est proche des **100 000 habitants**. L'urbanisation des centres-villes et des centres-bourgs se développe, en lien avec l'évolution de la population. Le territoire présente une **attractivité touristique importante**. En effet, le littoral de ce bassin versant est caractérisé par une grande capacité d'accueil touristique (+ 40 % en 14 ans).



Source : SMMVLJ

Figure 3 - Evolution de la population et de la capacité d'accueil touristique sur 3 mois, entre 2004 et 2018

Les grands traits de l'occupation du sol montrent l'importance des terres agricoles :

- + **l'agriculture** couvre **87 % du territoire**. Il s'agit plutôt de **polyculture** et d'**élevage** (principalement des bovins), et de **maraîchage**, comme par exemple, autour du lac et du captage d'Apremont ;
- + les **surfaces urbanisées** représentent **9 %** du territoire. Les zones urbanisées sont concentrées le long de la côte ;
- + les surfaces en eau représentent **0,6 %** du territoire ;
- + les zones humides concernent **0,5%** du bassin. Elles se situent sur la partie aval et correspondent aux marais. Le territoire compte :
 - quatre marais doux, marqué par une agriculture extensive ;
 - un marais salé.

Vie et Jaunay (Vendée)

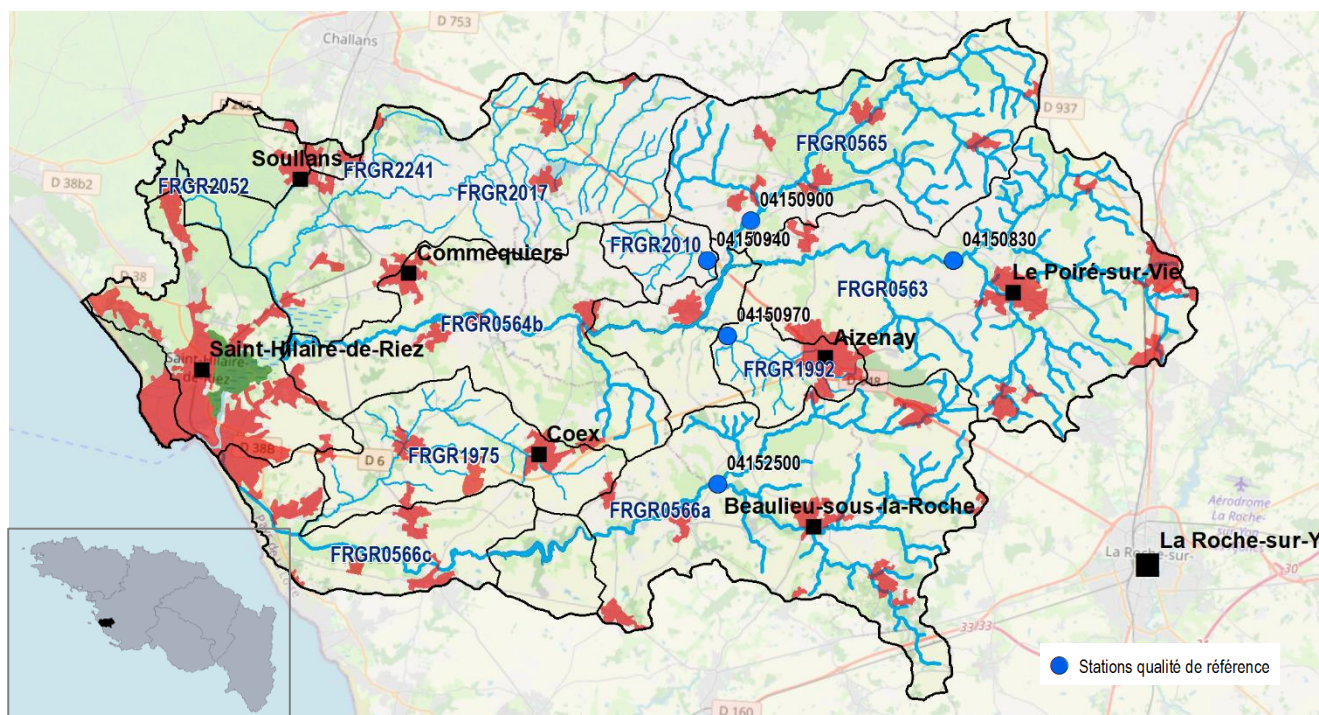


Figure 4 - Présentation des masses d'eau superficielles et des stations qualité du bassin versant de La Vie et du Jaunay

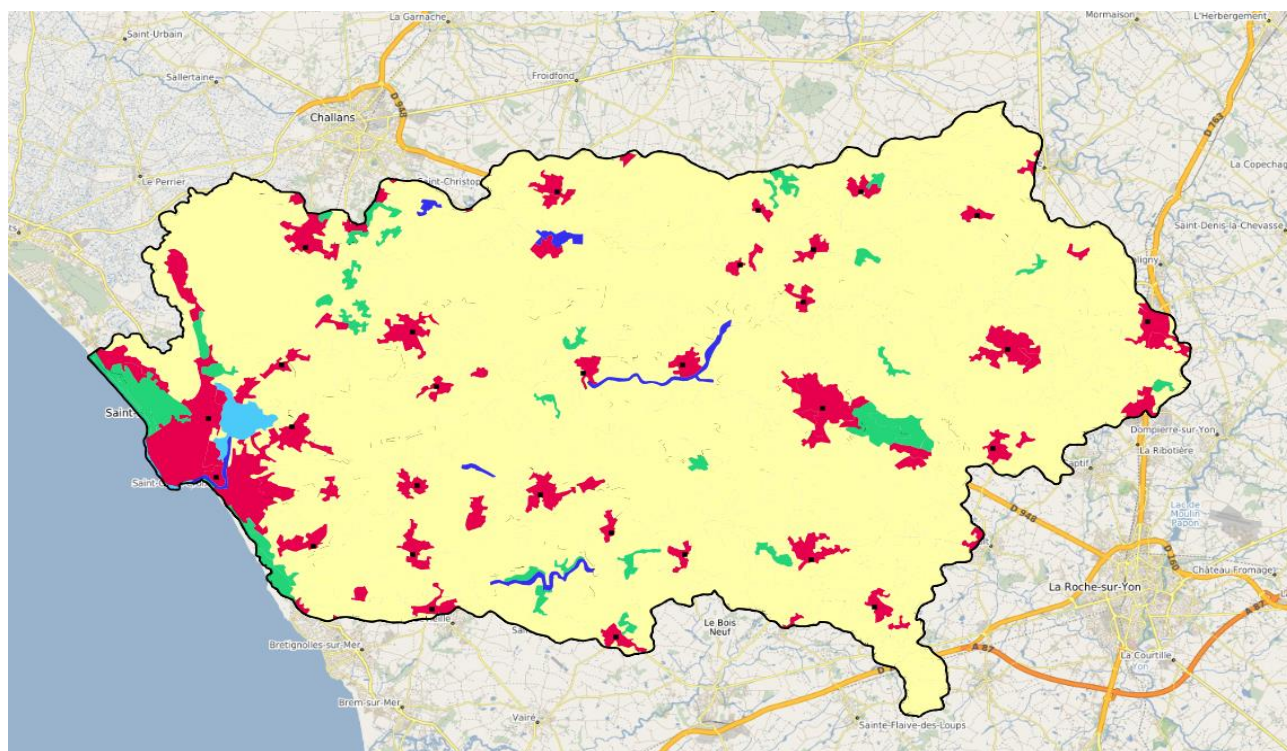
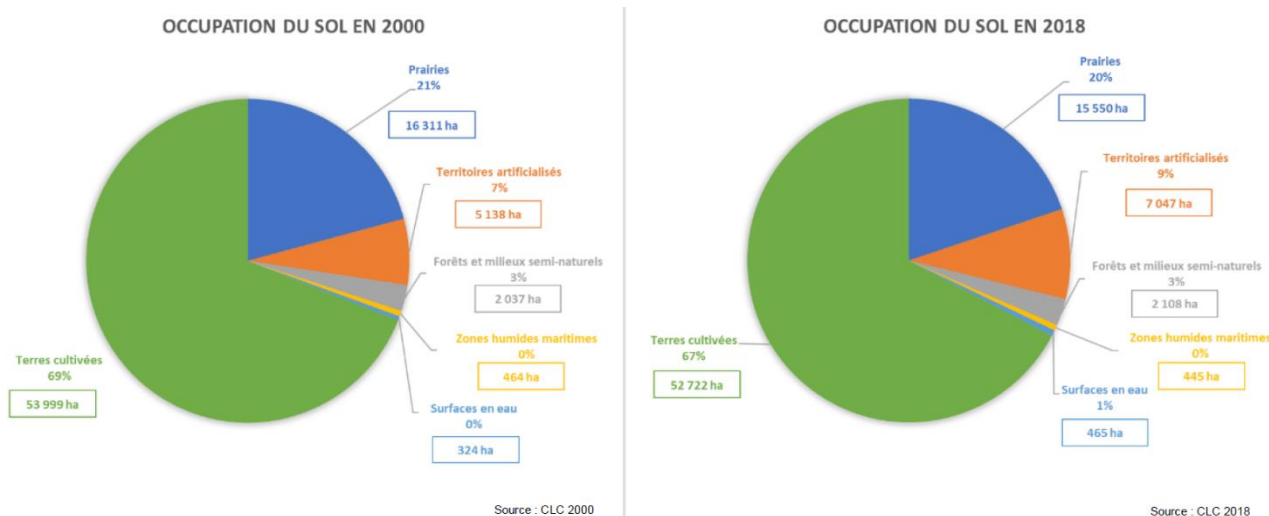


Figure 5 - Occupation du sol, Corine Land Cover (CLC) 2018

L'artificialisation a progressé de 1 900 ha en 18 ans (CLC 2000-2018) dont 300 ha depuis 2012.

Vie et Jaunay (Vendée)



Au niveau économique, le nord-ouest est très dynamique avec la présence d'entreprises de l'artisanat notamment. Le territoire compte également des axes routiers importants.

Trois barrages ont été érigés : un sur la Vie à Apremont et un sur le Jaunay à Landevielle pour la production d'eau potable, et un sur le Gué Gorand à Coëx, destiné à l'irrigation. Ces lacs artificiels constituent les trois plus importants du bassin : 270 hectares (ha) au total.

Les principaux enjeux liés à la gestion de l'eau

+ Pollutions diffuses et qualité

Face aux pressions et aux transferts sur les bassins versants, les pollutions diffuses constituent un enjeu pour le bon fonctionnement général des milieux aquatiques.

Le territoire est également caractérisé par les présences de retenues (retenues d'Apremont et du Jaunay) qui constituent des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Ces retenues concentrent par nature les différents transferts de pollution sur leur bassin d'alimentation. La préservation de la qualité de ces ressources constitue ainsi un enjeu fort sur le territoire.

+ Quantité d'eau

Le territoire se caractérise par de faibles ressources en eau souterraine, induisant une pression des prélèvements sur les milieux aquatiques superficiels, et se traduisant par des situations d'étiage sévère, voire des assècs.

Le stockage d'eau est utilisé pour satisfaire les besoins des activités humaines (eau potable, irrigation agricole).

+ Milieux aquatiques

Les cours d'eau sont soumis à de nombreuses pressions sur leur hydromorphologie et leur continuité écologique, héritées essentiellement de pratiques passées en termes d'aménagement : rectification du tracé des cours d'eau, recalibrage de leur section, implantation d'ouvrages (seuils, clapets...) en travers des cours d'eau, etc.

Ces altérations impactent la dynamique des milieux, leurs écosystèmes et les rendent moins résilients face aux pressions polluantes.

+ Pollutions ponctuelles

Les systèmes d'assainissement des eaux usées sont sources de rejets polluants dans les milieux (rejets des stations d'épuration ou rejets directs depuis les réseaux de collecte et de transfert). Le territoire comprend plusieurs pôles urbains d'importance : le secteur littoral dont Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les couronnes d'influence de La Roche-Sur-Yon et de Challans, Aizenay.

Historique des démarches

Plusieurs démarches de gestion de l'eau ont été historiquement engagées sur le territoire : VieMieux (1993-2003), en parallèle duquel un diagnostic des actions non agricoles avait été réalisé (1998-1999), Contrat « Eau Vendée Environnement » (EVE) (2004-2008). Plus récemment, plusieurs programmes d'actions contractualisés, Contrats Restauration Entretien (CRE) puis contrats territoriaux (CT), ont été mis en œuvre sur certains bassins versants (amont Jaunay, amont Vie, bassin aval Vie et Jaunay). A partir de 2015, des contrats uniques (CT et CRBV) ont été mis en place sur l'ensemble de ces bassins versants.

Initialement ces programmes étaient axés autour de la réduction des pollutions d'origine agricole et non agricole. Ils ont par la suite intégré un volet restauration des milieux aquatiques, d'abord sur l'aval, puis étendu aux bassins en amont.

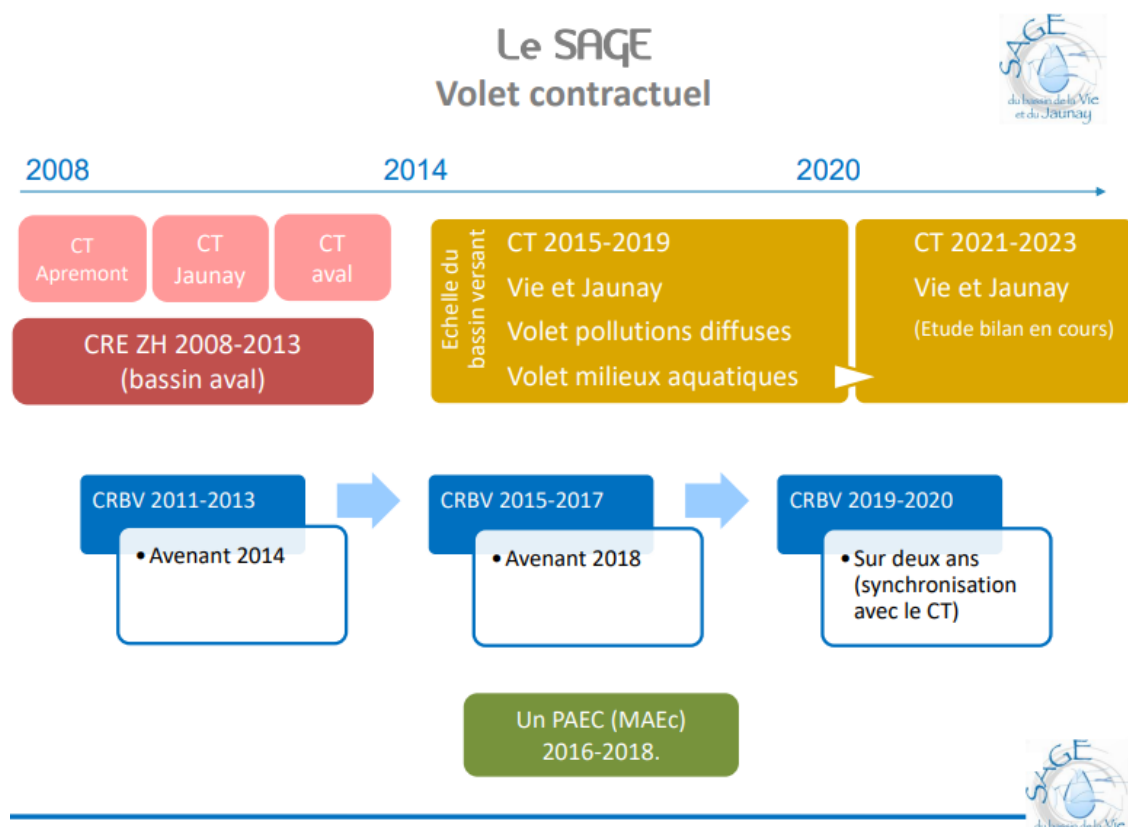


Figure 6 - Présentation des différents contrats mis en œuvre sur le territoire (source : Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, CRBV Vie et Jaunay 2019-2020)

Le détail des contrats engagés de 2008 à aujourd'hui est présenté à l'annexe 1.

Gouvernance

5 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) sur les 6 du territoire ont confié la compétence gestion des eaux et milieux aquatiques (GEMA) au Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, qui porte également l'animation du SAGE. En effet, la Communauté d'Agglomération (CA) de La Roche-sur-Yon, qui se situe en tête de bassin versant, n'a pas transféré cette compétence au SMMVLJ. Elle exerce donc en propre la compétence sur son territoire.

3. RÉPONSE AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

1) Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?

AU PRÉALABLE, UNE ÉVOLUTION PROGRESSIVE DES CADRES D'INTERVENTION LOCAUX VERS UNE APPROCHE MULTITHÉMATIQUE POUR DIMINUER LES PRESSIONS

L'analyse de l'évolution des résultats attendus en matière d'évolution des pressions sur les masses d'eau nécessite au préalable de porter un premier regard sur la définition des attentes et objectifs formalisés depuis 2008². Au regard de l'historique des interventions déployées sur l'eau et les milieux aquatiques, cette première analyse nous paraît pertinente afin de mieux contextualiser le déploiement des actions et résultats observés.

Plusieurs démarches ont été déployées sur le territoire avec des attentes en matière de résultats qui ont progressivement évolué. Historiquement, les premières approches territoriales et actions menées sur la thématique de l'eau étaient localisées à l'échelle de sous-bassin. Ces approches étaient ciblées sur un ou deux enjeux thématiques maximum se traduisant notamment par :

- + un contrat de restauration et d'entretien (2008 à 2013) sur la partie aval du territoire avec des objectifs ciblant plus spécifiquement les milieux aquatiques ;
- + un contrat territorial aval Vie et Jaunay (2011 à 2014) avec des objectifs visant la lutte contre les pollutions diffuses et l'optimisation quantitative de la ressource en eau ;
- + un contrat territorial Jaunay 2010-2013 orienté sur la lutte contre les pollutions diffuses agricoles ;
- + un contrat territorial Apremont orienté sur la lutte contre les pollutions diffuses agricoles, non agricoles et ponctuelles.

Les approches multi-thématiques ont progressivement émergé avec le « contrat régional de bassin-versant » porté par le Conseil régional des Pays de Loire en 2011.

Ce n'est qu'en 2015, qu'une logique d'intervention multi-thématique a été structurée au sein d'un contrat territorial unique (2015-2019) permettant de répondre aux enjeux consignés dans le SAGE Vie et Jaunay.

Cette succession d'approches sur le territoire traduit ainsi des attentes en matière de résultats sur différents volets thématiques. La représentation synthétique et théorique des principaux résultats attendus depuis 2010 sur le territoire est représentée au travers du schéma suivant.

² Date de mise en place des premières démarches contractuelles avec des données mises à disposition

Vie et Jaunay (Vendée)

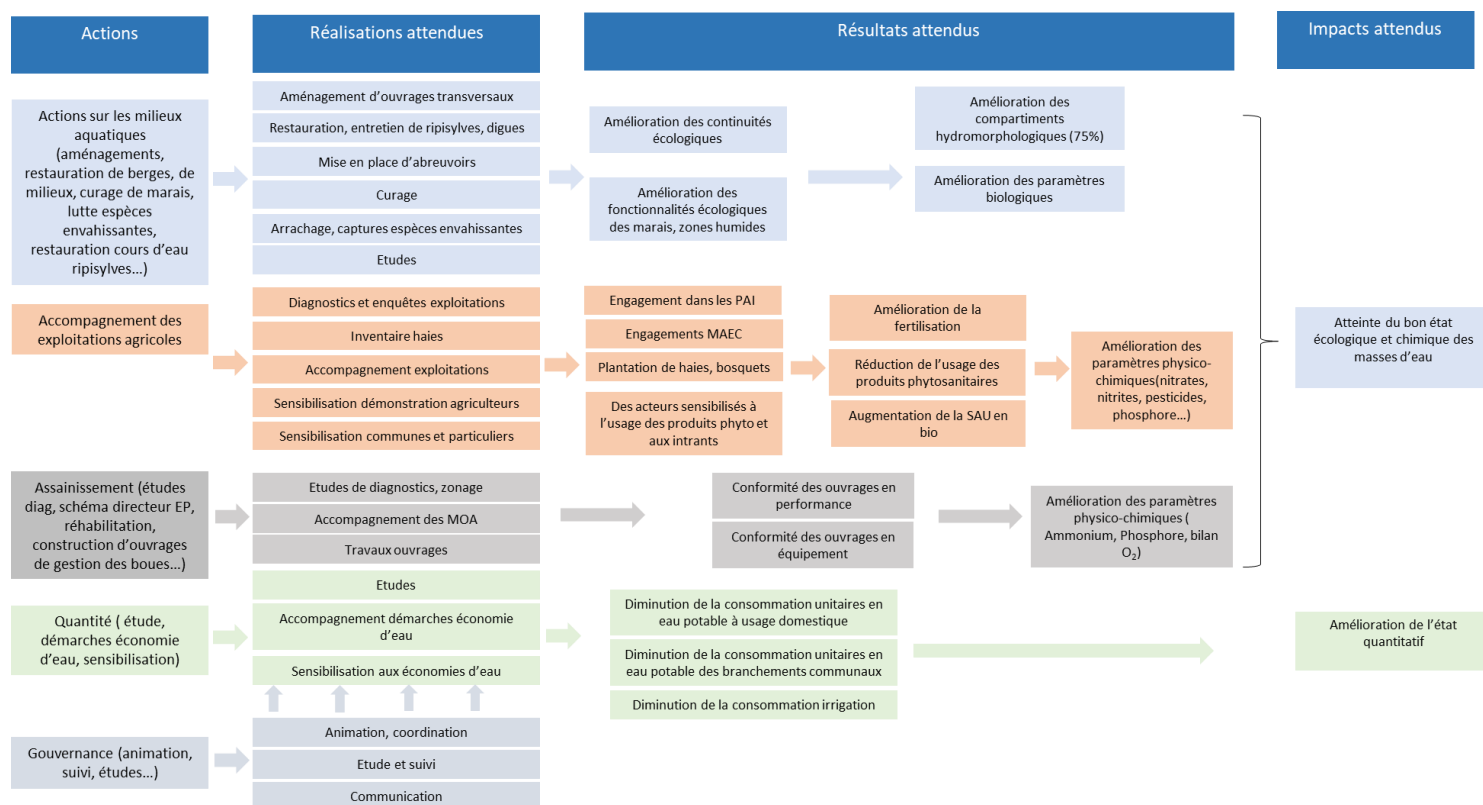


Figure 7 Diagramme de logique des impacts escomptés (2008-2019)

DES ACTIONS ET RÉALISATIONS NOMBREUSES DEPUIS 2008 POUR LIMITER LES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES MAIS QUI NE SE TRADUISENT PAS PAR UNE BAISSÉ SIGNIFICATIVE DES PRESSIONS, NI UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

La surface agricole utile (SAU) représente 87 % du territoire. Les Orientations technico-économiques principales sont : polyculture-élevage et élevage de granivores mixtes. Plus précisément :

- + L'usage agricole des sols prédominant d'après le registre parcellaire géographique (RPG) 2017 sont les céréales (49%) et les prairies (44% dont 26% de permanentes).
- + Les emblavements en céréales sont sources de pollutions diffuses liées aux résidus de pesticides lessivés et à l'érosion des sols (phosphore).
- + La densité moyenne sur le bassin versant est de 90 mètres linéaires de haies / ha en 2019 (source : Tableau de bord 2021 du SAGE Vie et Jaunay). 42 % du bassin-versant a une sensibilité moyenne à l'érosion, d'où possibilité de transport de certaines molécules (certaines substances actives de produits phytosanitaires). Les données pour l'état initial restent insuffisantes pour caractériser l'efficacité des actions d'aménagements (zones tampons, haies, etc.) sur les transferts de pollution.
- + Les masses d'eau de l'amont et de l'est du bassin (Vie Amont, les retenues d'Apremont et du Jaunay et Jaunay amont) semblent plus sensibles à l'érosion (source : état des lieux actualisé du SAGE 26/08/2020 – SMMLVJ).

Les pratiques agricoles de fertilisation et de traitement des cultures en particulier peuvent impacter la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Si les pressions liées aux pollutions diffuses d'origine agricole demeurent bien identifiées sur le territoire, il n'est pas observé d'amélioration significative de l'état physico-chimique des masses d'eau :

- + Le paramètre nitrates stagne sur l'ensemble des masses d'eau du territoire entre 2010 et 2021³. A noter ici que les nitrates n'ont pas été identifiés comme un facteur de risque de non atteinte des objectifs environnementaux pour les masses d'eau du territoire, dans le cadre du dernier état des lieux préalable au SDAGE. Les nitrates constituent cependant un enjeu pour la qualité des ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable, l'ensemble du bassin versant est classé en zone vulnérable aux nitrates et le captage d'Apremont est classé comme captage prioritaire au regard de ce paramètre.
- + Les analyses sont dégradées sur le paramètre **nitrites** entre 2010 et 2021.
- + L'altération de la qualité en matière de **phosphore** et de **bilan O₂** se maintient globalement sur le territoire entre 2010 et 2021
- + Pour les paramètres **phosphore** et **phosphates**, des pics dans la catégorie mauvais état sont plus fréquents à partir de 2018 sur la période 2010-2021 ;
- + Pour les pesticides, il est observé une tendance à l'amélioration entre 2011 et 2020 sur certaines stations suivies entre les deux périodes. Les principales molécules qui dépassent le seuil de 0,1 microgramme par litre (µg/l) (seuil limite pour l'eau potable distribuée fréquemment utilisée pour caractériser plus généralement la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides) sont :
 - o le **glyphosate**,
 - o l'**AMPA**, métabolite du glyphosate, herbicide couramment utilisé en agriculture, et également résidu de détergents contenant des phosphonates ;
 - o **métolachlore-ESA** (métabolite pertinent du s-métolachlore, autre herbicide utilisé par l'agriculture).

Le captage de Villeneuve, utilisé pour la production d'eau potable, est à l'arrêt depuis 2019 à cause de la pollution par les pesticides. Le système de production n'est pas équipé de dispositifs de filtre au charbon actif pour traiter l'eau.

Les entretiens réalisés ont souligné la forte diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités territoriales qui pourrait être un facteur explicatif.

L'absence d'évolution des autres indicateurs de résultat démontre une efficacité limitée des actions déployées (sensibilisation, accompagnement individuel, démonstration...) pour favoriser l'évolution des pratiques agricoles que cela soit en termes de fertilisation ou bien d'usage de produits phytosanitaires.

Au regard de l'essoufflement des approches collectives dans les premiers contrats territoriaux sur le bassin, une approche individuelle par exploitant a été initiée dans le CT 2015-2020 afin de cibler les exploitations dans les territoires les plus sensibles, mais également pour disposer de données fines sur l'évolution des pratiques agricoles. Des plans d'actions individuelles notamment sur les pratiques de fertilisation et d'utilisation de produits phytosanitaires ont été déployés auprès de 180 exploitations (sur un total de 628 exploitations sur le bassin en début de contrat – 2015).

Si le nombre d'exploitations pour le suivi reste faible, l'amélioration des pratiques est globalement limitée selon les sous-bassins, bien que quelques variations soient observées. Selon le système de notation et de suivi déployé, les exploitations ont des classes de fertilisation et phytosanitaires globalement moyennes, voire mauvaises, y compris après la réalisation des actions inscrites dans leur Plan d'Actions Individuelles (PAI). Il est observé une stagnation des pratiques en matière de fertilisation et d'utilisation de produits phytosanitaires, voire une dégradation après la réalisation des actions. Dans une moindre mesure, les améliorations des pratiques de certaines exploitations à l'échelle du bassin se caractérisent par : une amélioration nette de la

³ Sur un pas de temps beaucoup plus long (25 ans), une tendance à la diminution des concentrations en nitrates est observée toutefois

classe des exploitations (ayant été diagnostiquées au début et à la fin du contrat, et ayant réalisé un PAI) de 23 % pour la classe fertilisation, 16 % pour la classe phytos et 23 % pour la classe globale.

Au-delà de l'accompagnement des pratiques liées à la fertilisation et de l'utilisation des produits phytosanitaires, plusieurs actions d'aménagements du milieu pour limiter les transferts de pollutions vers les milieux ont également été déployées sur le territoire. Elles se sont traduites par 7 087 km de haies inventoriées, la plantation de près de 11 901 m² de haies et 991 093m² de bosquets, l'engagement de 15 exploitations dans un dispositif de gestion des haies. Près de 643 zones tampons (mares) ont également été créées ou restaurées dans un but d'épuration des eaux. Bien que ces actions soient perçues comme pertinentes pour limiter les risques de transfert de pollution, leur impact est peu connu malgré les efforts déployés.

En s'appuyant sur les entretiens et l'analyse documentaire réalisés, l'absence de résultats concrets sur l'évolution des pressions est liée à plusieurs facteurs explicatifs :

- + Si les actions déployées et réalisées sont considérées comme étant favorables à l'évolution des pratiques (actions fertilisation, phytos, MAEC, Conversion agriculture biologique...) l'ampleur de leur mobilisation reste à une échelle trop faible pour avoir un impact réellement significatif. L'évolution d'une approche d'accompagnement collective comme il existait dans les premiers contrats portés par la Chambre vers une approche priorisée et ciblée sur quelques sous-bassins avec des enjeux forts ne permet pas à ce stade d'identifier une réelle différence sur l'évolution des indicateurs de pression. Si la pertinence de la logique de priorisation opérée ces dernières années n'est pas à remettre en question, c'est bien le faible nombre d'agriculteurs mobilisés sur ces périmètres restreints qui demeure un facteur limitant.
- + En parallèle, lorsque des actions sont consenties à être déployées, elles ne sont pas les plus ambitieuses. A titre d'exemple, l'adhésion collective aux mesures agro-environnementales les plus impactantes (ex : MAE système) demeure limitée. Alors que la surface en MAEC sur le territoire est limitée à 10 % entre 2015-2019, les actions systémiques (conversion à l'agriculture biologique, accompagnement dans la mise en œuvre d'une MAEC « système – évolution »...) sont peu plébiscitées. Si la conversion est initiée pour certaines exploitations vers l'agriculture biologique, elle reste très limitée en termes de SAU.
- + Au regard de l'historique des actions menées sur le changement des pratiques agricoles depuis les années 90 sur le territoire, la marge de progression en matière d'amélioration des pratiques est perçue comme restreinte par la profession agricole.
- + Une approche auprès des agriculteurs qui a le plus souvent été circonscrite autour de l'évolution des pratiques agricoles sans nécessairement mobiliser d'autres leviers complémentaires tels que le foncier, la valorisation économique des productions locales à l'échelle de filière à bas intrants. Pour autant, si des leviers d'accompagnement alternatifs commencent à être identifiés, leur appréhension notamment à l'égard des compétences respectives des maîtrises d'ouvrages locales demeure, à ce jour, difficile.

DES ACTIONS SUR LES POLLUTIONS DIFFUSES NON AGRICOLES AYANT PERMIS D'ANTICIPER LA LOI LABBÉ

Les actions pour limiter les pollutions diffuses non agricoles ont été déployées dans les premiers contrats territoriaux du territoire disposant d'un volet spécifique sur cette thématique. Les principales actions concernaient la sensibilisation, la formation et la communication auprès des collectivités territoriales et du grand public sur cette thématique. En matière de principales réalisations depuis 2011, il peut être cité :

- + 100 classes par an accompagnées.
- + 17 panneaux d'info zéro phyto sur les communes.
- + 22 communes accompagnées sur le matériel et 11 communes accompagnées sur flore spontanée.

Les principaux résultats identifiés suite à ces actions d'accompagnement se traduisent par une diminution de près de 90 % de l'utilisation de produits phytosanitaires auprès des collectivités, mais également par une montée en compétences des agents communaux à la gestion de l'enherbement sans produits chimiques sur leur territoire. A ce titre 12 communes ont été labellisées "Terre Saine, Communes sans pesticides".

Les entretiens réalisés ont également mis en évidence une plus-value de l'accompagnement auprès des collectivités permettant une meilleure anticipation de la réglementation notamment la Loi Labbé. Bien avant son application, une diminution au recours systémique au désherbage chimique avait déjà été constatée localement (ex : sous bassin-versant Apremont).

La diminution des pesticides observée sur le territoire entre 2010 et 2021 peut être liée à cette évolution des pratiques au sein des collectivités selon les acteurs interrogés. Le recours aux désherbants chimiques est une pratique en baisse : de 2007 à 2015, il est constaté une diminution de 90 % des quantités de matières actives utilisées par les communes pour l'entretien des espaces publics.

UNE AMÉLIORATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES BIEN ENGAGÉE MAIS QUI NE SE TRADUIT PAS ENCORE PAR UNE ÉVOLUTION DES PARAMÈTRES BIOLOGIQUES DANS LE TEMPS

Les milieux aquatiques subissent de multiples altérations, sur la morphologie de plusieurs compartiments, les lits mineurs, les berges et la ripisylve en particulier, y compris dans les secteurs de tête de bassin-versant. La continuité écologique est également impactée par de nombreux ouvrages en travers des cours d'eau sur le territoire.

Les actions menées sur cette thématique sont relativement **récentes** sur la partie amont du bassin. Les opérations de restauration hydromorphologique ont d'abord été réalisées sur le secteur aval du territoire, notamment dans le cadre du CRE ZH (2008-2013) et dans le CT Aval (2011-2014). Il est notamment identifié l'aménagement d'ouvrages, la restauration de berges et de marais, le curage de marais et en lit mineur. Les actions sur les milieux aquatiques en amont du bassin ont plus été initiées lors du contrat territorial unique en 2015.

Depuis 2010, il est noté une montée en ambition progressive sur le territoire sur la thématique milieux aquatiques avec une volonté d'intervenir sur des zones (amont du territoire) n'ayant pas fait l'objet d'actions de restauration et où des enjeux forts subsistent.

Suite aux actions de restauration qui ont été déployées, l'analyse de l'évolution des compartiments REH⁴démontre une tendance d'amélioration positive :

- + une amélioration de la continuité écologique sur l'ensemble des masses d'eau du territoire de Vie et Jaunay. C'est l'évolution de ce compartiment du REH qui est la plus notable à l'échelle du bassin ;
- + un maintien des annexes hydrauliques en bon état écologique ;
- + une amélioration du taux d'étagement et du taux de fractionnement sur un peu moins de 45 % des masses d'eau ;
- + hormis la continuité écologique de la Vie aval, aucun linéaire de cours d'eau sur lesquels des travaux ont été réalisés ne se situe désormais en très mauvais état.

Les actions déployées par le syndicat (sensibilisation, communication) ont permis progressivement de faciliter l'acceptation locale des travaux.

À l'échelle de chaque sous-bassin, au niveau des linéaires pour lesquels des travaux ont été mis en œuvre, les classes REH s'améliorent. En comparant les linéaires sur lesquels des travaux ont été réalisés et les linéaires globaux des sous-bassins, les améliorations sont plus importantes sur les compartiments suivants :

- + Vie aval : continuité et annexes. Toutefois, certains linéaires ayant subi des travaux restent classés en très mauvais état pour le compartiment continuité ;
- + Vie amont : débit, ligne d'eau, continuité ;
- + Jaunay amont : continuité.

Pour autant, si une amélioration pour plusieurs compartiments REH est bien observable, elle demeure insuffisante pour atteindre l'objectif de 75% de classes en bon état comme prévu dans les objectifs du CT 2015-2019.

La non atteinte de cet objectif s'observe également au niveau des indicateurs de résultats globaux DCE où l'amélioration des paramètres biologiques n'est pas encore visible :

- + Les analyses interannuelles IBD de 2007 à 2018 se cantonnent à un état moyen, avec quelques pics dans les catégories état médiocre et état moyen. Malgré cela, des améliorations notables sont observées sur les indices IBMR et IBD, témoignant d'une amélioration physique des milieux et de la qualité des eaux.
- + les indicateurs poissons et invertébrés se dégradent entre 2007 et 2018, certainement du fait de pressions relatives à l'hydrologie et/ou des efforts à poursuivre sur les aspects relatifs à l'hydromorphologie. Les analyses IPR restent globalement dégradées sur cette période pour la plupart des masses d'eau (de moyen à mauvais état), excepté pour la Vie (Vie à Le Fenouiller). S'il est observé une légèrement amélioration de l'indice poisson rivière sur les stations du RCS en 2021, cette dernière doit être confirmée en terme de tendance à moyen terme.
- + Concernant le bilan O₂, les paramètres oxygène dissous, taux de saturation en oxygène, COD restent globalement dégradés sur la période 2010-2021. Les mesures varient entre les différents états avec de nombreux pics, dans l'état médiocre et l'état mauvais.
- + Le paramètre DBO₅ est globalement bon entre 2010 et 2021, avec des pics dans l'état moyen et quelques pics en limite d'état moyen à médiocre.

Les améliorations physiques restent insuffisantes pour permettre une réoxygénation significative des milieux, et/ou que les pressions d'apports de matière organique et d'eutrophisation restent trop importantes.

Malgré les nombreux efforts déployés, cette absence d'impact est notamment liée à :

⁴ méthode REH (réseau Environnement Habitat)

- + un contexte hydrologique défavorable (présence d'assecs et d'absences d'écoulements), accentué par le changement climatique, impacte négativement l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
- + Les travaux réalisés n'ont pas toujours été réalisés sur des linéaires suffisants, ce qui a conduit à des résultats modérés et qui n'a pas permis une amélioration des classes de qualité (cas du Moulin de Gourpeau).
- + Des actions (frayères, abreuvoirs) qui de manière isolée et à l'échelle infra-locale, ne permettent pas d'améliorer l'état écologique des cours d'eau de manière significative.
- + Un niveau de réalisation des actions sur la thématique plus important à la fin du précédent contrat en raison des évolutions liées à la GEMAPI et du transfert de compétence au Syndicat (difficultés à convaincre les élus locaux pour augmenter le budget sur le volet milieux aquatiques).
- + des travaux qui malgré un **impact positif sur les milieux** ne permettent pas de faire évoluer la **notation REH**. Il s'agit des travaux sur ripisylve, installation de clôtures et plantations des berges. Leur effet est difficilement visible sur le bassin de la Vie et du Jaunay, car les berges sont souvent sur-creusées et sur-élargies. Les abris pour les espèces aquatiques sont donc limités. L'évolution de cette classe REH est difficilement visible sur ce point.

UNE ÉVOLUTION DES PRESSIONS LIÉES AUX POLLUTIONS PONCTUELLES (ASSAINISSEMENT) NON PERCEPTIBLE À L'ÉGARD DES DONNÉES EXISTANTES

Sur le territoire, un nombre important de communes n'ont pas de schéma directeur d'assainissement (et donc de diagnostic des systèmes) à jour (23/48) (datant de moins de 10 ans). Ces études constituent souvent des préalables au financement d'actions par l'Agence.

L'analyse des actions menées a porté avant tout sur les stations d'épuration. Certaines actions concernant la réhabilitation de réseaux, les travaux sur les postes de refoulement, ou le contrôle de conformité des branchements n'ont pas pu être obtenues, car quand de tels travaux ont été réalisés, ces données ne sont pas bancarisées, ou le sont de façon dispersée si le transfert de la compétence aux Communautés de Communes n'a pas été réalisé.

Concernant la gestion des eaux pluviales urbaines, la mise en place d'ouvrages de gestion alternative des eaux pluviales, comme des noues, se développe. Selon les Collectivités, de tels ouvrages sont tour à tour du ressort du service eaux pluviales ou du service urbanisme, complexifiant sa bancarisation. De plus, cette compétence étant portée par les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les données sont difficilement mises à disposition du Syndicat.

Au regard des réalisations sur cette thématique entre 2013 et 2020 (diagnostics de systèmes et de schémas directeurs assainissement, construction, extension ou réhabilitation de station d'épuration des eaux usées, travaux de création et d'extension de réseaux d'assainissement, ainsi que des contrôles de conformité) les résultats suivants ont été identifiés :

- + Sur le territoire, l'ensemble des stations d'épuration des eaux usées (STEP) est conforme en équipements. Elles ne le sont pas en performance pour 3 STEP, dont la plus grosse du territoire qui est la station de Saint-Gilles-Croix -de-Vie (83 000 EH).
- + 8 STEP connaissent des déversements, dont là encore la STEP de Saint-Gilles-Croix de Vie.
- + Les travaux menés ont permis de limiter le nombre de STEP en surcharge organique et en surcharge hydraulique du territoire. Cependant, plusieurs systèmes restent sensibles, voire très sensibles aux eaux parasites.

Si les territoires concernés par une STEP en surcharge organique ou hydraulique n'ont pas un SDA datant de moins de 10 ans dans lequel la STEP est inscrite dans le programme de travaux, elles seront certainement amenées à réaliser un schéma directeur d'assainissement avant de mener les travaux

nécessaires. Seuls les travaux intégrés au SDA peuvent potentiellement être aidés par l'AELB. Il peut donc se passer plusieurs années entre le constat d'un problème et la réalisation des actions.

Les données disponibles n'ont pas permis de caractériser les déversements notamment au niveau des postes de refoulement.

En termes d'impact sur la ressource en eau le paramètre bilan en oxygène et les paramètres relatifs au phosphore et phosphates restent globalement dégradés à l'échelle du territoire. Malgré les actions menées, la qualité des milieux concernant les pollutions ponctuelles reste limitée.

UNE DIMINUTION DES PRESSIONS SUR LA RESSOURCE QUANTITATIVE DONT LE LIEN AVEC LES ACTIONS MENÉES LOCALEMENT EST FAIBLE

Le SDAGE 2016-2021 identifie ce bassin-versant comme nécessitant d'une protection renforcée à l'étiage (BPRE), du fait de sa forte vulnérabilité vis-à-vis de la disponibilité en eau à l'étiage, du bilan hydrique des sols en fin d'été, de la biodiversité et de la capacité d'autoépuration des milieux aquatiques.

Les barrages d'Apremont (captage prioritaire) et du Jaunay ont une capacité de stockage respective de 3,8 Mm³ et 3,7 Mm³. Plus de 40 % des prélèvements sont exportés. Les prélèvements agricoles en eaux souterraines et superficielles sont multiples et répartis de l'amont à l'aval du bassin-versant. Les assècs et les écoulements non visibles sont plus fréquents en amont de la retenue du Jaunay qu'en amont de la retenue d'Apremont et sont marqués sur le Ligneron.

La prise en compte de cet enjeu quantitatif n'est pas récente sur le territoire puisque des actions en matière d'économie d'eau étaient déjà mises en place notamment dans le cadre du CT Aval 2011-2014 et dans les contrats régionaux de bassin-versant. Avec des actions visant la sensibilisation et l'acquisition de connaissances, plusieurs réalisations ont été identifiées, parmi lesquelles :

- + 1 étude pour analyser la substitution des pompages agricoles dans la Vie, en aval du barrage d'Apremont, et dans le Ligneron en période d'étiage
- + Mise en place de dispositifs d'économies d'eau au niveau d'équipements communaux
- + Distribution de kits économies d'eau
- + 4 campings engagés dans une démarche d'économie d'eau et pose de sous-compteurs individuels dans 1 camping

En matière de résultats, plusieurs grands constats peuvent être identifiés :

- + Les prélèvements d'eau pour l'eau potable ont tendance à diminuer entre 2011 et 2019, tandis qu'ils ont tendance à augmenter pour l'irrigation.
- + La consommation en eau potable des branchements communaux est en baisse depuis 2004. Entre 2004 et 2019, la consommation annuelle est passée d'environ 200 000 à 150 000 m³.
- + En matière d'eau potable pour les usages domestiques, la consommation unitaire en eau potable a diminué de 10 % sur 15 ans. Cette évolution est en-dessous l'objectif fixé qui était de -15 % sur 10 ans. La consommation annuelle moyenne par abonné était de 92 m³ en 2019. En revanche, cette consommation a augmenté à l'échelle du territoire, du fait d'un accroissement du nombre d'abonnés.

Si ces résultats s'avèrent positifs, le lien avec les actions déployées dans les démarches contractuelles est faible. En effet, les données actuellement disponibles ne permettent pas de faire un lien direct entre les actions et l'évolution des pressions. Par ailleurs, les diminutions de consommations en eau potable à des fins domestiques restent dans la moyenne nationale, et semblent davantage correspondre à une tendance qui s'observe à l'échelle du territoire français que liées à l'impact des actions sur le territoire.

Ces diminutions restent par ailleurs à nuancer au regard de l'attractivité du territoire et de l'augmentation du nombre d'abonnés du service. Ainsi, les consommations en eau potable diminuent dans une moindre mesure.

De plus, des agriculteurs peuvent avoir diminué leurs consommations en eau, du fait de facteurs externes, comme les arrêtés sécheresse ou en raison d'un prix de l'eau toujours plus élevé. Cependant, en matière d'irrigation, les évolutions des pratiques d'utilisation de l'eau ne sont pas connues. Ainsi, le lien entre types de cultures et consommations en eau, ou celui entre consommations en eau et surfaces associées ne sont pas disponibles.

Les actions déployées à ce jour ont une portée limitée sur l'état de la ressource quantitative. A noter que dans le nouveau contrat territorial (2021-2027), une démarche projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est actuellement en cours pour structurer un cadre d'intervention sur la gestion quantitative.

2) Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?

UNE MISE EN COMMUN DES INTERVENTIONS DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT GRÂCE À L'OUTIL CONTRAT TERRITORIAL PERMETTANT DE RENFORCER L'ARTICULATION DES INTERVENTIONS

Avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Pays de la Loire et le Département de la Vendée sont des financeurs historiques sur la thématique de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

De 2011 à 2019, l'intervention régionale a été structurée par l'intermédiaire de l'outil contrat régional bassin versant (CRBV). Il s'agit d'un outil financier d'intervention à l'échelle du bassin-versant permettant de mettre en place un programme d'actions coordonné et préparé par la CLE. Ce programme d'actions est élaboré pour 3 ans et l'ensemble des actions inscrites au programme participent à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. Déployé à l'échelle du SAGE Vie Jaunay, l'accompagnement régional se distinguait par l'échelle géographique plébiscitée qui était alors différente de celle des premiers contrats territoriaux (CT Aval, Apremont et Jaunay) accompagnés par l'Agence.

Pour le Département de la Vendée, l'intervention depuis les années 2000 sur le territoire visait à cofinancer des actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques et accompagner les efforts engagés par les gestionnaires locaux sur les territoires de marais et de cours d'eau, en poursuivant deux objectifs principaux : 1) améliorer les ressources en eau, en qualité et en quantité ; 2) préserver et valoriser les zones humides du département.

Si les finalités poursuivies par la Région et le Département sont complémentaires à celles de l'Agence de l'eau, la superposition des interventions pouvaient présenter des limites organisationnelles. Ces dernières concernent beaucoup plus l'intervention régionale dans la mesure où l'action départementale était directement inscrite dans le cadre des contrats. Les limites identifiées étaient les suivantes :

- + une lisibilité des actions communes réduites pour les partenaires ou maîtrise d'ouvrage les plus éloignés des deux démarches ;
- + une coordination importante entre l'ensemble des maîtres d'ouvrage et les deux financeurs, chronophage pour l'animation territoriale ;

- + des modalités d'intervention sur l'eau différente.

La création du contrat territorial unique en 2015 regroupant l'ensemble des démarches contractuelles à l'échelle du SAGE a permis de renforcer les synergies avec le contrat régional bassin-versant (CRBV) 2015-2017 puisque l'échelle géographique des deux démarches et le portage étaient communs. La démarche d'élaboration d'un futur contrat commun entre l'Agence de l'eau, la Région et le Département est considérée comme étant l'aboutissement d'une dynamique de coopération historique entre ces trois financeurs. A court terme, ce portage conjoint de contrat permettra de :

- + Mettre en commun les objectifs et ambitions des 3 structures en définissant « une feuille de route locale et opérationnelle sur l'eau » ;
- + Renforcer la complémentarité des principes d'interventions des 3 structures ;
- + Limiter le temps de coordination entre les différentes démarches au service d'une action terrain plus forte.

UNE ARTICULATION FORTE DES ACTIONS DÉPLOYÉES AVEC LE SAGE VIE ET JAUNAY

L'articulation entre le SAGE Vie et Jaunay et les interventions financées par l'Agence demeure assez forte. En effet, le renforcement des articulations entre le contrat territorial unique 2015-2019 et le SAGE a été pris en compte dès la conception de celui-ci.

Au regard de la vocation stratégique du SAGE et du caractère très opérationnel du contrat territorial, sous l'impulsion des élus locaux, le contrat territorial a été identifié comme étant un levier opérationnel du premier. Ce positionnement a permis des synergies entre les deux démarches se traduisant par :

- + Un périmètre hydrographique commun puisque le contrat unique a été déployé à l'échelle du bassin-versant ;
- + Une structure porteuse commune en l'occurrence le SMMVLJ. Le portage commun des deux démarches avait pour objectif de faciliter les modalités d'articulation et de suivi des deux démarches.
- + Une déclinaison opérationnelle des objectifs du SAGE dans le cadre du contrat unique d'où l'approche multithématique nouvelle qui a été initiée sur le territoire. Les finalités du SAGE et du contrat territorial sont communes.
- + Des instances de gouvernance communes entre le SAGE et le contrat territorial.
- + La structuration d'un dispositif de suivi commun entre les actions réalisées dans le cadre du contrat et les objectifs du SAGE.

DES SYNERGIES DÉVELOPPÉES AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION PORTÉS PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LOCALES

L'articulation entre les interventions financées par l'Agence de l'eau dans le cadre des contrats territoriaux et les démarches de planification territoriale portées par les collectivités territoriales émergent progressivement.

Le SMMVLJ est progressivement associé aux comités de pilotage et de suivi des principaux documents d'urbanisme du territoire (schéma de cohérence territoriale du Pays de Saint-Gilles, de l'Agglomération de La Roche sur Yon, du Nord-Ouest Vendée, plan local d'urbanisme de Vie et Boulogne). Pour autant, à l'exception de la prise en compte de l'inventaire zones humides du SAGE Vie et Jaunay, les entretiens et l'analyse documentaire réalisés n'ont pas permis de mettre en évidence des projets communs liés au foncier et à l'aménagement du territoire.

L'articulation avec les démarches plans climat air et énergie se développe aussi progressivement comme il a pu être constaté avec le plan climat air énergie territorial (PCAET) 2021-2027 Vie et Boulogne. Cette

articulation se traduit par une association du syndicat à la démarche d'élaboration du plan permettant de faire valoir la prise en compte des enjeux eau dans les objectifs définis. Cette coordination s'est concrètement traduite par l'inscription d'actions à venir dans le nouveau contrat qui concourt également aux objectifs du PCAET :

- + Amélioration de la gestion des espaces verts pour l'eau et la biodiversité ;
- + Développer la gestion intégrée des eaux pluviales.

EN PLUS DES ACTIONS DÉPLOYÉES POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT DES MASSES D'EAU, UNE PRISE EN COMPTE DES ORIENTATIONS DU SDAGE NOTAMMENT SUR LES ENJEUX LIÉS À LA GESTION QUANTITATIVE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE) reconnaît le bassin Vie Jaunay comme « bassin avec un plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif » (disposition 7B3).

En juin 2021, la Commission Locale de l'Eau a validé la feuille de route pour élaborer un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau sur le bassin versant Vie et Jaunay. Cette feuille de route définit les différentes phases d'élaboration puis de mise en œuvre du futur PTGE.

A ce jour, la phase d'émergence a été validée en juin 2021 et la phase d'état des lieux-diagnostic du territoire est en cours.

DES SYNERGIES AVEC LE VOLET RÉGLEMENTAIRE SE TRADUISANT PAR LA PRISE EN COMPTE DE CE DERNIER DÈS LA DÉFINITION DES ACTIONS FINANCÉES PAR L'AGENCE DANS LES CONTRATS

Le volet réglementaire concerne plusieurs domaines d'actions sur le bassin-versant de la Vie et Jaunay tels que la classification des cours d'eau, l'usage de pesticides, la réglementation liée aux pratiques agricoles.

Les synergies identifiées avec le volet réglementaire se caractérisent par une prise en compte de ce dernier dès la définition des actions des contrats territoriaux. Concrètement, pour le contrat territorial 2015-2019 :

- + Le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2016-2018, établi par la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature du département de la Vendée a permis de cibler les interventions du Syndicat sur les masses d'eau prioritaires (ex: ME Lignerou) dans le déploiement des actions.
- + Le bassin versant de la retenue d'Apremont, captage prioritaire identifié dans le Sdage pour les enjeux nitrates, phosphore et pesticides a bien été identifié comme un territoire prioritaire pour limiter les pollutions diffuses. Si le SMMVLJ assure le suivi des actions déployées notamment auprès de la DDTM, le déploiement des actions sur le captage est opéré par Vendée Eau avec l'appui des prescripteurs agricoles (Chambre d'agriculture, CAVAC...) pour l'accompagnement individuel des agriculteurs dans le cadre des PAI.

Au regard du vaste périmètre géographique du contrat territorial, la réglementation permet la territorialisation de l'intervention du SMMVLJ en identifiant les priorités d'intervention en fonction des enjeux réglementaires. Même si tous les objectifs ne sont pas atteints, elle permet de fixer des attentes en matière de résultats pour structurer et déployer les actions locales.

Au-delà de ces deux volets réglementaires conditionnant la définition et le déploiement des actions, les interventions déployées dans le cadre des différents contrats restent complémentaires aux réglementations plus globales telles que les usages de pesticides à proximité des cours d'eau⁵ ou bien la réglementation liée

⁵ Arrêté préfectoral n°17-DDTM85-518 relatif à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques)

aux aspects agricoles⁶. Comme observé dans le diagramme de logique des impacts, la logique d'intervention déployée par l'ensemble des acteurs concourent bien au respect de la réglementation.

EN REVANCHE UNE ABSENCE DE SYNERGIE OBSERVÉE AVEC LES FILIÈRES AGRICOLES

Si les pollutions diffuses agricoles constituent une problématique importante à l'échelle du bassin-versant, il n'a pas été identifié d'articulation forte avec les prescripteurs et filières économiques dans lesquelles s'intègrent les exploitations agricoles à l'exception de la CAVAC.

Les démarches déployées ont avant tout plébiscité des approches individuelles ou collectives de changement de pratiques sans nécessairement intégrer la question des débouchées économiques et l'impact des filières actuelles dans le conditionnement des pratiques agricoles.

3) Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?

UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE UNIQUE (SAGE ET CT) FAVORABLE À L'ÉMERGENCE D'UNE VISION GLOBALE SUR LES ENJEUX EAU

Avant 2015, chacune des démarches territoriales (Apremont, Jaunay, Aval) disposait d'une gouvernance propre à l'échelle des sous bassins-versants.

Afin d'avoir une vision commune sur le territoire et d'adapter les actions opérationnelles à l'échelle du bassin-versant, il y a eu un portage politique fort dans l'optique de :

- + Repositionner le contrat territorial 2015-2019 vis-à-vis du SAGE Vie et Jaunay.
- + Structurer une approche commune à l'échelle bassin-versant.
- + Renforcer le positionnement du SMMVLJ sur le territoire et la légitimité de son intervention.
- + Disposer d'une gouvernance unique sur la thématique de l'eau avec un volet stratégique (SAGE) et opérationnel (Contrat unique 2015-2019).

Cette volonté politique s'est traduite par une gouvernance territoriale unique sur la thématique de l'eau fusionnant celle du SAGE et du contrat dès 2015. La commission locale de l'eau a pour objectif de piloter la démarche contractuelle tandis que des commissions thématiques permettent d'aborder les points techniques et opérationnels du contrat.

Pour autant, cette organisation de la gouvernance présente quelques limites, exprimées par plusieurs acteurs interrogés :

- + La composition de la CLE est fixée par arrêté et tous les acteurs impliqués dans le contrat n'y participent pas.
- + La visibilité du contrat peut être réduite dans le cadre du SAGE.

Au regard des évolutions récentes des modalités de gouvernance, la contribution de celle-ci à l'égard des résultats observés se traduit principalement par une meilleure cohérence territoriale des actions déployées puisqu'elles sont déployées par une même structure porteuse et l'émergence progressive d'une vision plus globale de l'articulation des enjeux aval et amont du bassin.

⁶ Le bassin versant Vie et Jaunay est classé en zones vulnérables depuis 1999 pour la partie aval et 1994 pour la partie amont

UNE ANIMATION TERRITORIALE FAVORABLE À LA MOBILISATION LOCALE NOTAMMENT POUR LE DÉPLOIEMENT DES ACTIONS MILIEUX AQUATIQUES, AGRICOLES

L'animation déployée se traduit par plusieurs actions telles que la coordination, le suivi, la concertation, la communication d'informations à l'égard de plusieurs publics (collectivités territoriales, agriculteurs grand public, associations...).

Au regard de son positionnement, l'animation joue un rôle important pour structurer et coordonner le déploiement des actions qui ensuite se traduisent par des réalisations, des résultats (évolution des pressions) puis des impacts.

Les entretiens et l'analyse documentaire réalisés ont d'abord permis de mettre en évidence le rôle indispensable de l'animation sur le territoire dans la structuration de la logique d'intervention qui a été déployée, notamment lors du contrat 2015-2019. L'animation a eu un rôle important pour faciliter la coordination de la définition des actions sur un territoire qui expérimentait pour la première fois une stratégie d'intervention opérationnelle multithématique à cette échelle.

La structuration et la mise en commun des données de suivi des précédents contrats par l'animation a permis de disposer d'une vision commune de l'état des lieux du territoire puis d'opérer un suivi du contrat sur la base d'indicateurs communs.

La contribution de l'animation aux réalisations s'est également traduite par la facilitation de l'émergence de dynamique de collaboration notamment pour réaliser certaines actions, en particulier sur les milieux aquatiques. A titre d'exemple, l'animation demeure indispensable pour accompagner et lever les réticences auprès des riverains, propriétaires d'ouvrages hydrauliques pour la réalisation de travaux de restauration des milieux aquatiques. L'animation a permis d'organiser des réunions d'information sur les travaux pour les expliquer aux élus locaux et propriétaires, de réaliser si besoin des ajustements collectifs, d'opérer un suivi commun des travaux.

De même, sur la thématique des pollutions diffuses agricoles et non agricoles, la mobilisation et la sensibilisation des agriculteurs avec les prescripteurs (Chambre agricole, CAVAC...) a notamment favorisé l'engagement de ces derniers dans le cadre des PAI et la contractualisation des mesures agro-environnementales.

4. SYNTHÈSE

Les masses d'eau sur le bassin Vie et Jaunay sont marquées depuis de nombreuses années par une dégradation de leur état écologique et chimique notamment en raison de multiples pressions : agricoles, assainissement, prélèvement de la ressource, aménagements d'ouvrages hydrauliques, changement climatique...

Afin d'améliorer la qualité de la ressource, des interventions historiques ont été déployées sur le territoire et se sont progressivement structurées au cours des dernières décennies avec une évolution des logiques d'interventions déployées. La diversité des approches déployées en particulier lors des 10 dernières années pour limiter les pressions sur la ressource constitue l'une des spécificités de ce territoire.

La fin des années 2000 a été caractérisée par l'émergence de démarches contractuelles territoriales à l'échelle des sous bassins-versants. Ce type d'approche au travers de l'outil contrat territorial et portée par un Syndicat visait à faciliter la coordination des interventions locales sur quelques enjeux prioritaires localement. La logique d'intervention était particulièrement ciblée sur une ou deux thématiques précises avec comme objectif sous-jacent à l'atteinte du bon état des eaux, un besoin de faciliter l'émergence de dynamique collective et territoriale sur les enjeux identifiés. Si ces dynamiques ont bien émergé, notamment avec la profession agricole, l'évolution des pressions observées sur la ressource ne s'est pas traduite par une évolution significative de l'état des masses d'eau. Par ailleurs, plusieurs limites à ces approches territoriales ont été mises en évidence : le nombre important de contrats et donc de structures porteuses sur un seul bassin hydrographique complexifiant les modalités d'articulation, des échelles d'intervention qui n'étaient pas des plus pertinentes pour avoir une vision globale de l'ensemble des enjeux sur la ressource.

De ce constat, une réorientation de la stratégie d'intervention pour améliorer la qualité de la ressource a été initiée en 2015 sous l'impulsion des élus locaux afin de créer un contrat territorial unique portée par une seule structure. En matière de modalités de déploiement du contrat, le périmètre du SAGE a ainsi été jugé pertinent pour renforcer les synergies avec celui-ci. En plus de ces évolutions, la logique d'accompagnement auprès des agriculteurs a également évolué en privilégiant des approches individualisées et localisées sur des territoires avec des enjeux forts.

Cette évolution de l'intervention s'est traduite par un renforcement de la gouvernance territoriale de l'eau permettant de favoriser une vision globale des enjeux et pressions à l'échelle du bassin. Elle renforce également la visibilité et le positionnement du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay comme coordinateur des actions sur la thématique de l'eau. Ce positionnement facilite le rôle de l'animation territoriale pour impulser, déployer et assurer la coordination des actions du contrat. Un renforcement des articulations avec les collectivités locales a notamment pu être identifié notamment sur les documents de planification territoriale, où par son positionnement, l'animation favorise la prise en compte des enjeux eau dans les documents d'urbanisme ou les démarches PCAET.

Pour autant, si ce nouveau cadre d'intervention facilite la coordination locale et le déploiement des actions, les pressions exercées sur la ressource reste toujours aussi fortes à ce jour à l'exception de celles observées sur les milieux aquatiques. Sur ce point, l'animation territoriale a joué un rôle important afin, d'une part, de faciliter le transfert de compétence GEMAPI au syndicat, mais surtout, de faciliter la réalisation de travaux de restauration des continuités écologiques par des actions de sensibilisation et de communication auprès des agriculteurs et des riverains. S'il n'est pas observé d'amélioration des paramètres biologiques, l'analyse plus fine des paramètres REH démontre bien une tendance positive à l'amélioration. Le principal facteur limitant étant l'ampleur des travaux réalisés qui ne sont pas encore assez forts pour que l'impact soit visible sur des indicateurs DCE plus globaux (IPR, IBD...).

En revanche, sur l'évolution des pressions agricoles, si les modalités d'accompagnement demeurent plus individualisées sur des périmètres précis, il n'a pas été observé d'évolution significative des pratiques agricoles. Cela se traduit notamment par une stagnation des concentrations de nitrates entre 2010 et 2021

et d'une dégradation du paramètre nitrites. Sur cette même période, l'altération de la qualité en matière de phosphore et de bilan O2 se maintient globalement sur le territoire. Pour les paramètres phosphores et phosphates, des pics dans la catégorie mauvais état sont plus fréquents à partir de 2018. Seule la concentration des pesticides semble diminuer sur cette période probablement en lien avec la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires utilisés par les collectivités suite à l'accompagnement déployé dès les années 2000 et l'application de la loi Labbé.

La diminution des pressions agricoles constitue toujours un enjeu fort sur lequel il est difficile d'agir pleinement dans la mesure où les pratiques agronomiques sont liées à la logique économique de chaque exploitant. L'accompagnement exclusif aux changements de pratiques agronomiques depuis une dizaine d'année semble atteindre ses limites auprès des acteurs interrogés nécessitant le besoin d'articuler celui-ci avec des leviers supplémentaires (foncier, aménagement du territoire, filières agricoles à bas-intrants, transmission-installation, maintien des systèmes d'élevage extensif...). Si cette réflexion est bien présente localement, le caractère novateur et l'absence de compétences thématiques sur ces points demeurent problématiques.

Au final, malgré le changement de logique d'intervention opéré ces dernières années, l'impact des actions menées sur la qualité de l'eau n'est pas encore identifiable à l'échelle des indicateurs DCE, se traduisant toujours à ce stade par un état global dégradé des masses d'eau.







Pour autant, il convient de noter que l'évolution organisationnelle du territoire pour mieux agir sur les pressions identifiées continue témoignant d'une volonté locale forte. De nouvelles approches émergent à l'aune de la mise en œuvre du contrat 2021-2027 :

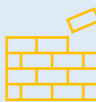
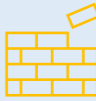

- + les collectivités locales tiennent désormais une place de plus en plus importante dans le nouveau contrat notamment pour le déploiement des actions ;
- + le nouveau contrat est coporté par l'Agence de l'eau, la Région et le Département pour une démarche unique afin de renforcer les synergies et articulation déjà observées ;
- + l'amplification des travaux de restauration des milieux aquatiques se traduit depuis peu par la mobilisation de maîtrise d'œuvre par le SMMVLJ afin de réaliser des travaux de plus grande ampleur avec l'appui d'une expertise technique externe. En parallèle, le budget sur la thématique milieux aquatiques a été augmenté ;
- + le lancement d'une démarche PTGE pour structurer un futur cadre d'intervention sur la thématique de la gestion quantitative ;
- + Le développement d'une réflexion auprès de certaines maîtrises d'ouvrage (ex : Vendée Eau) pour initier le développement de filières à bas-intrants sur le territoire (filière chanvre) en lien avec les acteurs agricoles.

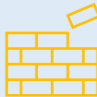
5. ANNEXES

Annexe 1 – Synthèse diagnostic

Le tableau suivant récapitule les actions principales menées sur le territoire par thématique, les pressions qu'elles impactent et le bilan des actions sur les pressions. La colonne commentaires permet d'expliquer et de nuancer certains bilans. Enfin, des perspectives sont décrites à propos des actions à mener pour amplifier leur impact sur les pressions.

Thème	Actions	Pressions	Bilan des actions sur les pressions				Commentaires	Perspectives		
			Favorable	Stagnation	Dégradation	Inconnu				
Pollutions diffuses agricoles	Actions fertilisations	Azote	X				Les résultats de ces actions sont limités .	Massifier les actions de type MAEC Orienter les actions vers des changements de systèmes et le développement d'une agriculture à bas niveau d'impact Suivre la massification des actions de type MAEC en suivant l'évolutions de la surface ou du nombre d'exploitations en MAEC entre deux périodes	 Actions à amplifier	
	Actions phytos	Pesticides	X				Les résultats sont au global positifs mais restent limités au regard des actions menées.			
	MAEC	Azote Pesticides	X				Les actions ont été peu nombreuses mais leur résultat est positif .			
	Conversion des exploitations en AB	Azote Pesticides	X				La part de la SAU en agriculture biologique reste limitée .			
Pollutions diffuses non agricoles	Passage au zérophyto pour les Collectivités	Pesticides	X				Ces actions ont montré des résultats positifs . Elles sont importantes mais ne permettent pas, à elles seules, de modifier la qualité de l'eau. En effet, elles doivent être couplées à des actions sur les pollutions diffuses agricoles.	Continuer à mobiliser les Communes sur cette thématique	 Continuer dans cette voie	
	Sensibilisation / communication	Ensemble des pressions de la thématique	X				Ces actions ont montré des résultats positifs . Elles sont importantes mais ne permettent pas, à elles seules, de modifier la qualité de l'eau. Elles favorisent l'évolution des pratiques des particuliers.			Continuer à mobiliser les particuliers dans le cadre du zéro phyto
Pollutions diffuses agricoles et non agricoles	Mise en place de mares	Pesticides				X	Des actions importantes ont été engagées sur cette thématique, auprès de différents publics (agriculteurs, collectivités, particuliers). Cependant, les impacts de ces actions restent difficilement mesurables.	Poursuivre la mise en œuvre de ces actions Mettre en place des indicateurs de suivi de ces actions	 Continuer dans cette voie	 Mettre en place des indicateurs / créer des liens pour le suivi
	Mise en place de haies	Pesticides				X	Un inventaire des haies a été réalisé. Des actions, mais restent limitées, ont été mises en œuvre depuis 2015, mais leur impact est difficilement mesurable.			
Pollutions ponctuelles - assainissement	Réalisation / mise à jour de Schéma Directeur Assainissement	Ensemble des pressions de la thématique		X			L'impact de la réalisation des SDA est difficilement mesurable de manière directe mais c'est un préalable nécessaire à la planification des travaux à l'échelle des systèmes d'assainissement.	Poursuivre la réalisation / mise à jour des SDA de plus de 10 ans	 Continuer dans cette voie	 Mettre en place des indicateurs / créer des liens pour le suivi
	Réhabilitation / construction STEP	Ensemble des pressions de la thématique	X				Certaines STEP restent en saturation, notamment organique. Des déversements perdurent.	Poursuivre les travaux sur STEP en saturation / travaux pour lutter contre les déversements Favoriser les échanges de données avec les Collectivités pour le suivi des actions menées		
	Travaux de réhabilitation de réseaux	Ensemble des pressions de la thématique				X	L'ensemble des actions sur ce sujet n'est pas disponible.	Actions sur les réseaux et branchements probablement à amplifier même si pas d'info sur le sujet.		

Thème	Actions	Pressions	Bilan des actions sur les pressions				Commentaires	Perspectives		
			Favorable	Stagnation	Dégradation	Inconnu				
								Favoriser les échanges de données avec les Collectivités pour le suivi des actions menées		Mettre en place des indicateurs / créer des liens pour le suivi
	Gestion des eaux pluviales à la source / ouvrages de régulation / ouvrages de gestion alternative des eaux pluviales	Ensemble des pressions de la thématique				X	L'ensemble des actions sur ce sujet n'est pas disponible.	Favoriser les échanges de données avec les Collectivités pour le suivi des actions menées	Actions à amplifier	
Gestion quantitative	Sensibilisation aux économies d'eau des particuliers			X			Ces actions contribuent aux économies d'eau. Cependant, une tendance générale de diminution des consommations est observée au niveau national. L'impact de ces actions n'est pas certain.	Poursuivre ces actions Mettre en place des actions d'économies d'eau en matière d'irrigation Disposer d'indicateurs de suivi des pratiques d'usages de l'eau en matière d'irrigation		Actions à amplifier
	Mise en place de dispositifs d'économies d'eau pour les Collectivités			X			Ces actions contribuent aux économies d'eau.	<i>La réalisation de l'étude HMUC et du PTGE serviront de base à la mise en œuvre d'actions sur la gestion quantitative. Le CT eau 2022 – 2024 intègre des actions relatives aux plans d'eau (inventaire, caractérisation, étude de déconnexion ou de suppression des plans d'eau), qui seront réalisées en synergie avec les actions sur les milieux aquatiques.</i>		
Milieux aquatiques	Lit majeur : restauration	Annexes		X			Les annexes étaient déjà en bon état.	Associer ces actions à la mise en œuvre d'actions sur les autres compartiments		Continuer dans cette voie, en intervenant sur un linéaire plus important
	Lit mineur : restauration	Lit mineur Débit	X				Ces actions ont eu des résultats positifs mais ceux-ci sont modérés car les linéaires sur lesquels des travaux ont été réalisés sont limités.	Ces actions sont à poursuivre en intervenant sur des linéaires plus importants. Travail amont important à mener pour lever les contraintes techniques (notamment grâce aux études des bureaux d'études) et mener des actions de concertation pour faciliter l'acceptation par les riverains et usagers		
	Ouvrages hydrauliques : effacement partiel ou total	Continuité Ligne d'eau Débit	X				Ces actions ont permis d'améliorer le compartiment continuité. Cependant, elles n'ont eu que des impacts limités sur les autres compartiments.	Poursuivre ces actions Travail amont important à mener pour lever les contraintes techniques (notamment grâce aux études des bureaux d'études) et mener des actions de concertation pour faciliter l'acceptation par les riverains et usagers		

Thème	Actions	Pressions	Bilan des actions sur les pressions				Commentaires	Perspectives	
			Favorable	Stagnation	Dégradation	Inconnu			
	Travaux sur petits ouvrages de franchissement	Continuité	X				Ces actions ont permis d'améliorer le compartiment continuité. Cependant, elles n'ont eu que des impacts limités sur les autres compartiments.	Poursuivre ces actions	
	Actions ponctuelles : abreuvoirs, plantations de berges, espèces envahissantes	Annexes Lit mineur		X			Ces actions sont importantes mais seules elles ne permettent pas de faire évoluer les classes de qualité (impact sur le compartiment annexes déjà en bon état ou actions)	Ces actions sont à coupler avec des actions impactant davantage les compartiments qui ne sont pas en bon état	 <p>Actions à coupler avec des actions sur d'autres compartiments</p>

Indicateurs de suivi et mesure de l'impact des actions

L'analyse réalisée précédemment montre que l'établissement de liens directs et immédiats entre les actions réalisées et la qualité des eaux et des milieux aquatiques est complexe. En effet, le temps de réponse des milieux dépend des thématiques et des types d'actions engagées. Ce temps de réponse est particulièrement important pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses et de restauration des cours d'eau, par opposition, par exemple, avec les actions de réduction des pollutions ponctuelles (rejets de station d'épuration, déversement de poste de relèvement) dont l'impact est généralement plus immédiat.

De plus, l'amélioration de la plupart des paramètres sont conditionnés par une action conjointe sur plusieurs thématiques : réduction des pollutions à la source, maîtrise des transferts sur le bassin versant, restauration des milieux récepteurs pour améliorer leur résilience, etc. Or, il est parfois nécessaire d'intervenir de façon progressive, en lien avec les moyens des structures porteuses, des maîtres d'ouvrage et de leur domaine de compétence.

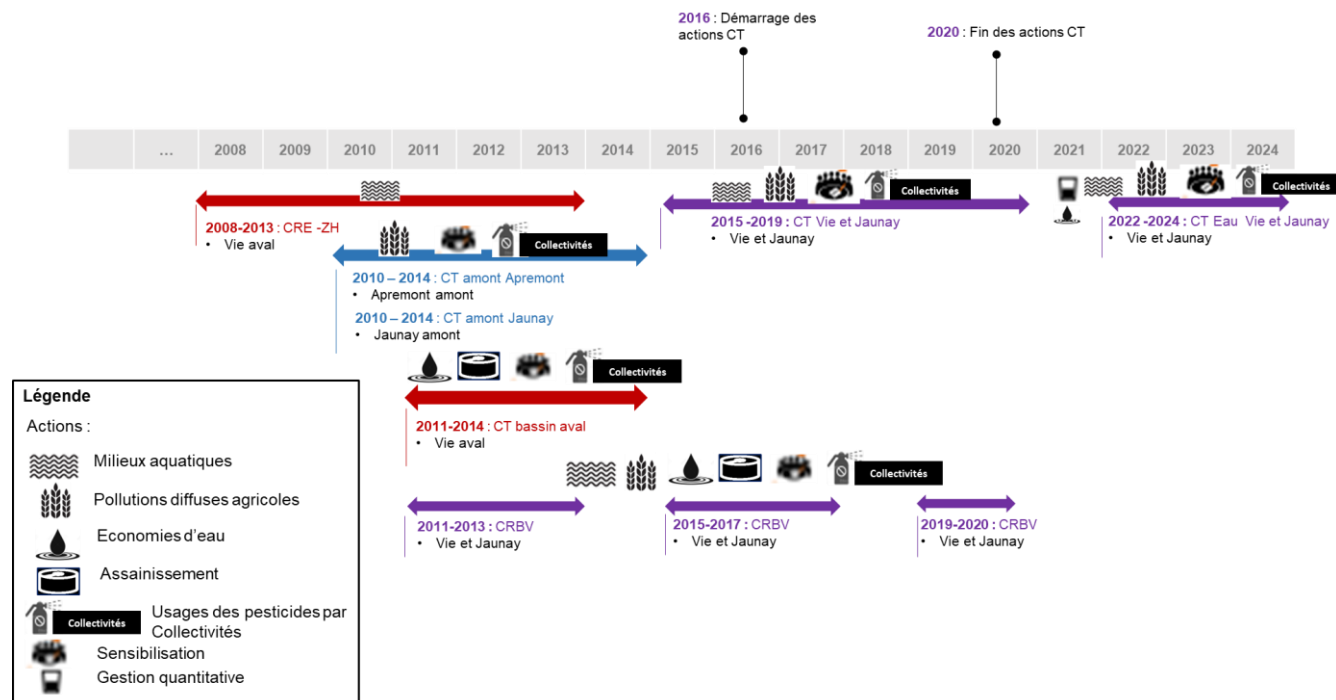
Enfin, certaines actions, pour être efficaces, doivent être menées sur un temps long pour avoir un impact réel, comme notamment les actions relatives aux pratiques, comme c'est le cas dans le cadre de la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole.

Aussi, les modalités de suivi et de caractérisation de l'état des masses d'eau au sens de la DCE ne sont pas toujours adaptées pour rendre compte, de manière fine, des évolutions des milieux en réponses aux actions menées. Les porteurs de projets et maîtres d'ouvrage, ainsi que les décideurs, peuvent avoir la sensation, lorsque les premières actions restent insuffisantes pour convertir une masse d'eau dégradée en bon état, d'avoir mobilisé des moyens importants pour des résultats trop modestes. Cela peut avoir un effet démobilisateur.

Il apparaît ainsi nécessaire de mettre en place des indicateurs de suivi des pressions, sous forme d'indicateurs de résultat, complémentaires des indicateurs DCE. Ces indicateurs seraient être mis en place dès l'élaboration des dispositifs de réalisation des actions (contrats territoriaux par exemple). Cela permettrait également de réorienter si besoin les actions, pour permettre de gagner en efficacité et en efficience, sans pour autant remettre en cause le travail réalisé. De plus, des indicateurs clairs permettront de légitimer les actions menées auprès des décideurs et de la population, pour la reconquête des milieux.

Vie et Jaunay (Vendée)

Annexe 2 - Historique des démarches



Période	Programmes	Territoire concerné	Structure porteuse	Volet d'actions
2008 -2013	Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides (CRE – ZH)	Bassin versant aval	Volet non agricole : Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay Volet agricole : Chambre d'Agriculture de Vendée	Marais, cours d'eau sur partie aval
2010 - 2014	Contrat Territorial amont Jaunay – Contrat « Eau Vendée Environnement » (« EVE)	Bassin amont du Jaunay	Volet agricole : Chambre d'Agriculture de la Vendée Volet non agricole : Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable, puis Vendée Eau	Volet agricole : - Maîtrise de la fertilisation, - Gestion des effluents, - Limitation du recours aux produits phytosanitaires, - Systèmes herbagers. Volet non agricole : - Réduction des phytosanitaires pour les communes et les particuliers, - Actions d'économies d'eau, - Réaliser des actions pédagogiques, - Lutter contre l'érosion des sols
2010 - 2014	Contrat Territorial amont Vie - Contrat « Eau Vendée Environnement » (« EVE)	Bassin amont de la Vie		

Vie et Jaunay (Vendée)

Période	Programmes	Territoire concerné	Structure porteuse	Volet d'actions
2011 - 2014	CT bassin aval	Bassin aval de la Vie et du Jaunay	Volet agricole et volet non agricole : mêmes structures porteuses que ci-dessus Volet milieux aquatiques : Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay	Volet agricole et volet non agricole : voir ci-dessus Volet milieux aquatiques : actions sur le lit mineur et majeur, la ripisylve et les berges, les espèces invasives ainsi que sur les ouvrages
2015 – 2019 <i>Avenant 1 - 2015 : intégration des actions liées au volet pollutions diffuses</i> <i>Avenant 2 - 2016 : intégration du volet pollutions diffuses</i>	Contrat Territorial du bassin de la Vie et du Jaunay <i>(1^{er} contrat unique)</i>	Bassin de la Vie et du Jaunay	Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay	Objectifs développés autour de quatre grands thèmes : - les pratiques agricoles , - la baisse de vulnérabilité des cours d'eau , - l'amélioration des cours d'eau , - la baisse de l'usage des produits phytosanitaires Il est également fixé comme objectif d'atteindre le bon état pour chacune des composantes du diagnostic hydromorphologique à hauteur de 75 %.
2011-2013 2015-2017 2019-2020	Contrat Régional de Bassin Versant	Bassin versant de la Vie et du Jaunay	Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay	Répondre aux enjeux du SAGE grâce à des actions sur : - la gestion quantitative : projets relatifs aux économies d'eau, étude sur la gestion des ressources en eau, sur les bâtiments : récupération des eaux pluviales, etc. ; - la qualité eau : acquisition de matériels de désherbage alternatif pour répondre à l'enjeu pesticides sur les Communes, sensibilisation des particuliers, etc. ; - des actions sur les milieux aquatiques : restaurations marais, curages, restauration berges, restauration marais salés, travaux sur hydromorphologie, etc.

Vie et Jaunay (Vendée)

Annexe 3 – Etat des masses d'eau au sens de la DCE

Etat écologique des masses d'eau cours d'eau

Masses d'eau		Etat écologique	Niveau de confiance	Etat biologique	Etat biologique (paramètres déclassants)	Etat physico-chimique	Etat physico-chimique (paramètres déclassants)
FRGR1992	2013	4	élevé	4	IBGN, (IBD)	4	Bilan de l'oxygène - COD (O2 dissous, Taux sat O2, DBO5) - nutriments : nitrites, (PO43-, Ptotal, ammonium)
	2019	4	élevé	4	I2M2, (IBD)	4	Bilan de l'oxygène - COD (O2 dissous, Taux sat O2) - (nutriments : PO43-, Ptotal)
FRGR1975	2013	4	élevé	4	IBG, (IBD, IPR)	5	nutriments : PO43-, Ptotal, NO2-, (NH4+) - (Bilan de l'oxygène : O2 dissous, Taux sat O2, COD)
	2019	4	moyen	non qualifié		0	
FRGR0564b	2013	3	élevé	3	IBD	4	Bilan de l'oxygène: COD (DBO5, taux sat O2), (nutriments : phosphore total)
	2019	3	élevé	3	IPR, IBD	4	Bilan de l'oxygène : COD, (O2 dissous, Taux sat O2, DBO5), (nutriments: Ptotal, NH4+ - acidification)
FRGR2017	2013	3	élevé	3	IPR, IBD, IBGN, IBMR	5	Bilan de l'oxygène: COD (taux sat O2, O2 dissous), (nutriments: phosphore total, orthophosphates et ammonium)
	2019	4	élevé	4	I2M2, (IBD, IBMR, IPR)	5	Bilan de l'oxygène : taux sat O2, O2 dissous, (COD), (nutriments : PO43-, Ptotal, (NH4+, NO2-))
FRGR0565 Petite Boulogne	2013	4	élevé	4	IPR, (IBD, IBGN, IBMR)	5	Bilan de l'oxygène : taux sat O2, O2 dissous, (COD), (nutriments : Ptotal, PO43-, ammonium et nitrites)
	2019	4	élevé	4	I2M2, (IBD)	5	Bilan de l'oxygène : taux sat O2, O2 dissous, (COD), (nutriments : PO43-, Ptotal, (NH4+, NO2-))
FRGR0563 Vie	2013	4	élevé	4	IPR, IBMR, (IBD, IBGN)	4	Bilan de l'oxygène : COD, taux sat O2, (O2 dissous), (nutriments: Ptotal, PO43-)
	2019	4	élevé	4	I2M2, IBMR, IPR, (IBD)	5	Bilan de l'oxygène : O2 dissous, (taux sat O2, COD), (nutriments : Ptotal, (PO43-))
FRGR0566a Jaunay	2013	4	élevé	4	IPR, (IBD, IBGN, IBMR)	4	Bilan de l'oxygène : COD, taux sat O2 (O2 dissous), (nutriments : Ptotal, PO43-)
	2019	4	élevé	4	I2M2, IPR	4	Bilan de l'oxygène : taux sat O2, COD, (O2 dissous), (nutriments : Ptotal, PO43-)

Vie et Jaunay (Vendée)

Masses d'eau		Etat écologique	Niveau de confiance	Etat biologique	Etat biologique (paramètres déclassants)	Etat physico-chimique	Etat physico-chimique (paramètres déclassants)
FRGR0566c Jaunay	2013	3	élevé	3	IBD	4	Bilan de l'oxygène : O2 dissous, taux sat O2, COD, (nutriments : Ptotal)
	2019	3	élevé	5	IPR, (IBMR, I2M2, IBD)	5	Bilan de l'oxygène : O2 dissous, taux sat O2, (nutriments : Ptotal)
FRGR2010 Fontaine Flachausserie	2013	4	élevé	4	IPR, (IBD, IBG)	5	Bilan de l'oxygène : COD, O2 dissous, taux sat O2, (nutriments : Ptotal, ammonium, nitrites)
	2019	4	élevé	4	I2M2, (IBD)	5	Bilan de l'oxygène : O2 dissous, taux sat O2, COD (DBO5), nutriments : PO43-, (Ptotal, NO2-, NH4+)
FRGL149 Apremont	2013	5	élevé	5		5	
	2019	4	élevé	4	Phytoplanctons	5	NO3, NH4+, Ptot
FRGL148 Jaunay	2013	4	élevé	4		5	
	2019	3	élevé	3	Phytoplanctons	4	NO3, NH4+, Ptot
FRGT29 Estuaire de la Vie	2013	2	moyen	Inconnu		Inconnu	
	2019	2		Inconnu		Inconnu	
FRGC50 Sables d'Olonne Nord	2013	4	moyen	Inconnu		1	
	2019	2		Inconnu		2	

Etat chimique des masses d'eau cours d'eau

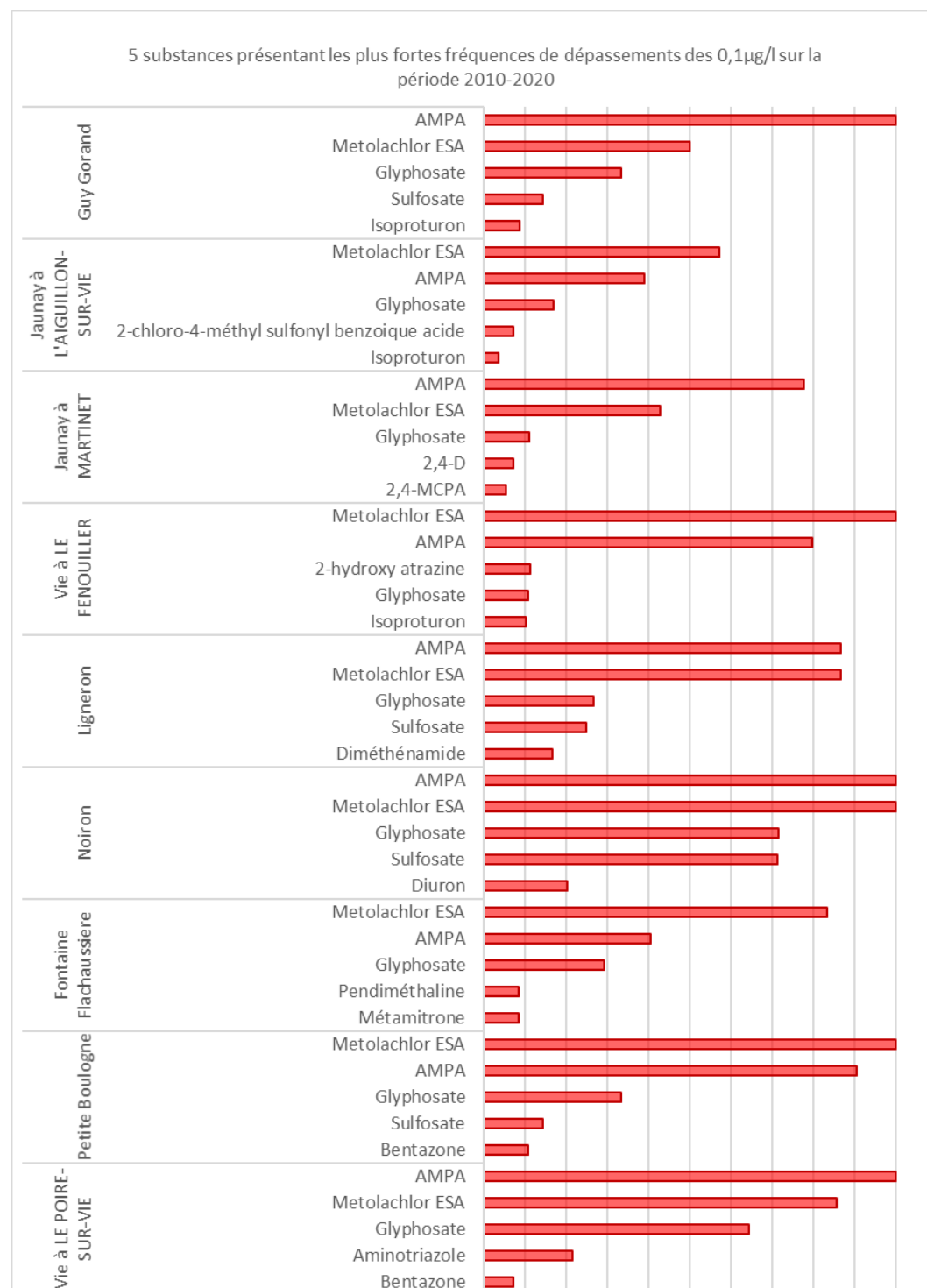
Masses d'eau			Etat chimique	Etat chimique sans ubiquiste
FRGR1992	Noiron	EDL 2013	<i>inconnu</i>	
		EDL 2019	3	2
		RNAOE	<i>inconnu</i>	non
FRGR1975	Guy Gorand	EDL 2013	<i>inconnu</i>	
		EDL 2019	3	2
		RNAOE	<i>inconnu</i>	non
FRGR0564b	Vie	EDL 2013	2	
		EDL 2019	3	2
		RNAOE	<i>inconnu</i>	non
FRGR2017	Lignerons	EDL 2013	2	
		EDL 2019	3	3
		RNAOE	<i>inconnu</i>	non
FRGR0565	Petite Boulogne	EDL 2013	<i>inconnu</i>	
		EDL 2019	3	2
		RNAOE	<i>inconnu</i>	non
FRGR0563	Vie	EDL 2013	2	
		EDL 2019	3	2
		RNAOE	<i>inconnu</i>	non
FRGR0566a	Jaunay	EDL 2013	2	
		EDL 2019	3	3

Vie et Jaunay (Vendée)

FRGR0566c	Jaunay	RNAOE	<i>inconnu</i>	non
		EDL 2013	<i>inconnu</i>	
		EDL 2019	3	2
		RNAOE	<i>inconnu</i>	non
FRGR2010	Fontaine Flachaussière	EDL 2013	<i>inconnu</i>	
		EDL 2019	3	2
		RNAOE	<i>inconnu</i>	non


Annexe 4 – Qualité des cours d'eau vis-à-vis des pesticides

Molécules de pesticides mesurés au-delà de 0,1 µg/l par masse d'eau (Source : base de données Naiades 2010-2020)



Annexe 5 – Evolution du taux d'étagement et du taux de fractionnement

Masse d'eau	Dénivelé (m)	2014			2020		
		Somme des hauteurs de chutes (m)	Taux d'étagement (%)	Taux de fractionnement (m/km)	Somme des hauteurs de chutes (m)	Taux d'étagement (%)	Taux de fractionnement (m/km)
Jaunay amont	46,10	7,10	15,40 *	0,19 *	4,60	9,98 *	0,15 *
Vie amont	65,00	10,00	15,38	0,06	8,80	13,50	0,06
Petite Boulogne	50,60	3,40	6,72 *	0,02 *	0,09	1,78 *	0,02 *
Lignerou	37,50	2,10	5,60	0,04	1,90	5,07	0,01
Noiron	31,40	0,20	0,64 *	0 *	0,20	0,64 *	0 *
Fontaine de la Flachaussière	35,20	0,40	1,14	0,07	0,40	1,14	0,07
Retenue d'Apremont	6,10	10,00	163,93	1,09	10,00	163,93	1,09
Retenue du Jaunay	6,65	10,40	156,39	1,61	10,40	156,39	1,61
Gué Gorand	49,34	13,20	26,75	0,68	13,20	26,75	0,67
Jaunay aval	5,39	4,30	79,78	0,03	4,30	79,78	0
Vie aval	5,80	13,30	229,3	0,55	12,00	206,90	0,35

 Amélioration entre 2014 et 2020

* Taux sous estimés en raison d'un manque de données sur des ouvrages

Figure 8 – Évolution du taux d'étagement et du taux de fractionnement sur les masses d'eau du bassin de la Vie et du Jaunay entre 2014 et 2020 (source : État des lieux 2021, SAGE)

Annexe 6 – Actions engagées

Démarches et actions		Localisation	Période	Dimension	Outils réglementaires et financiers
Cours d'eau					
	Restauration de la continuité écologique - aménagement d'ouvrages transversaux	Aval bassin	2011-2014	1 ouvrage automatisé 1 clapet mis en place 4 restaurations de passages hydrauliques 3 passages busés 3 passes à anguilles mises en place études de continuité sur 19 ouvrages 8 échelles limnigraphiques / limnimétriques mises en place	CT aval 2011 - 2014
		BV	2015-2019	11 000 m 23 ouvrages hydrauliques et 34 petits ouvrages de franchissement	CT 2015 - 2019
	Restauration des berges (en marais et autres MA)	Aval bassin	2011-2014	18 450 m de restauration de la ripisylve et débroussaillage 3 850 m d'entretien de la ripisylve 7 476 m de digues restaurées 1 625 m de berges restaurées 270 m de création d'hélophytes	CRE ZH 2011 - 2014
		BV	2015-2019	206 abreuvoirs 3 km de berges plantées 45 km de travaux de berges 49 km de travaux sur ripisylve 429 ha marais 58,3 ha prairie humide 1,83 ha retrait des terres arables	CT 2015 - 2019 PAEC
	Restauration des milieux (diversification des habitats, recharge en granulats, exhaussement du lit, reméandrage du lit et profilage des berges / restauration du lit dans le talweg)	Aval bassin	2011-2014	103 386 m curage en lit mineur 1 étude renaturation en lit mineur	CRE ZH 2011 - 2014
		BV	2015-2019	1 site de frayère réaménagé en lit majeur 11 km en lit mineur	CT 2015 - 2019

Démarches et actions		Localisation	Période	Dimension	Outils réglementaires et financiers
	Curage en marais		2015-2020	23 400 ml d'étiérs et canaux	CT 2015 - 2019
	Actions sur les espèces envahissantes	Jaunay et Lac du Gué Gorand	2011-2014	50 230 m ² d'arrachage des PAEE	CT aval 2011 - 2014
		marais salés, marais du Jaunay et du Gué Gorand	2015-2019	24 sites	CT 2015 - 2019
		aval BV	2010-2020	80 095 ragondins et rats musqués capturés	SAGE
	Approfondissement des connaissances		2020	31 communes avec une cartographie des cours d'eau validée par arrêté préfectoral	SAGE
	Actions sur plans d'eau		2020	2 plans d'eau ayant fait l'objet d'une étude	SAGE
Zones humides					
	Inventaire	BV	2020	4 ha inventoriées, dont 2 ha concernés par l'aménagement de frayères à poissons 3,7 ha préservées ou soumis à compensation : 1 ha par évitement, 3,3 ha soumis à une réduction d'impacts, 2,4 ha compensés	SAGE : DLE
Pollutions diffuses agricoles et non agricoles					
	Diagnostic d'exploitations	Bassin d'Apremont	2010-2014	88% d'exploitations enquêtées 20 000 ha SAU	CT amont Apremont 2010-2014
		Bassin du Jaunay	2010-2014	84% d'exploitations enquêtées 10 000 ha SAU globale	CT amont Jaunay 2010-2014
		BV	avant 2015	476 diagnostics	
		BV	2015-2019	56 diagnostics	CT 2015 - 2019
		BV	2015-2019	275 plans d'actions individuels, soit 44% des exploitations avec un PAI 2,8 actions par PAI Environ 2/3 SAU totale du bassin ayant réalisé un PAI	CT 2015 - 2019
	Inventaire des haies	BV	2014 - 2020	7 087 km de haies inventoriées	SAGE
	Accompagnement	Territoire d'Apremont	2010 - 2012	32 contractualisations de MAE, soit 1 327 ha, soit 6,5 % SAU du bassin versant	
		BV	2015-2019	19 animations collectives - 22 personnes en moyenne / animation 40 engagements dans les MAE localisés soit 47 exploitations	CT - SMMVLJ, CA85, GAB85 PAEC
	Plantations	amont du BV	2015-2019	agroforesterie : 808 528 m ² . Haies : 11 901 m ² . Bosquets : 991 093m ²	CT - par Vendée Eau

Vie et Jaunay (Vendée)

Démarches et actions		Localisation	Période	Dimension	Outils réglementaires et financiers
	Evolution des pratiques	Bassin d'Apremont	2010-2014	+25% SAU en maïs -20% SAU en céréales surface fourragère principale variable (augmentation en 2013 (+10%)) Prairies : diminution >3ans et augmentation prairies temporaires +12% exploitation mettant en place des CIPAN par année / 80 ha de surface en CIPAN	CT amont Apremont 2009-2013
	Entretien paysager	GAEC La Bergère Aizenay	2020	2 conventions signées pour du matériel pour entretien spécifique sous-clôture, entretien de haies (taille-haies)	CRBV - par GAEC Aizenay
	Plan de gestion des haies	BV	2014 - 2020	15 exploitations bénéficiaires de plans de gestion des haies 1 750 ha, soit 239 km de haies intégrés dans ces plans de gestion des haies	CRBV - par Chambre d'Agriculture des Pays de La Loire
	Aménagement paysager pour gestion des eaux pluviales			1 réalisation de noues paysagères pour la régulation des eaux pluviales d'un lotissement	CRBV - par Commune de Grand'Landes
	Réduction du risque d'érosion	BV	2011 -2014 2015 - 2019	3 plans d'actions "Lutte contre l'érosion et qualité de l'eau" 10 plans de gestion durable des haies réalisés	CRBV CT 2011 -2014
		BV	2015 - 2019	643 zones tampons (mares) créées ou restaurées dans un but d'épuration des eaux	CT 2015 - 2019
		BV	2015, 2018, 2019	3 temps forts d'information et de démonstration sur l'exploitation durable des haies	CRBV CT 2015 - 2019
	Sensibilisation des communes et particuliers au désherbage alternatif et à la flore spontanée. Visites des usines d'eau potable, sensibilisation des scolaires au cycle de l'eau		2015-2019 Vérifier pour le CRBV	100 classes par an accompagnées. 1 mare pédagogique. 50 visites. 17 panneaux d'info zéro phyto sur les communes. 22 communes accompagnées sur le matériel. 11 communes accompagnées sur flore spontanée Réduction de -90% de l'usages des pesticides pour les Communes du BV 12 Communes labellisées "Terre Saine, Communes sans pesticides" 3 000 personnes ayant participé aux animations de l'exposition "Sauvages des Rues - Belles et rebelles"	CT 2011 - 2014 CT 2015 - 2019, CRBV - par Vendée Eau, SMMVLJ, Communes
Quantité					
	Etudes	aval BV	2011 - 2014	1 étude pour analyser la substitution des pompages agricoles dans la Vie, en aval du barrage d'Apremont, et dans le Ligneron en période d'étiage	CRBV - par SIVOS puis CC Pays Saint-Gilles Croix de Vie CT aval 2011 - 2014

Démarches et actions		Localisation	Période	Dimension	Outils réglementaires et financiers
	Mise en œuvre de démarche d'économies d'eau	Communauté Communes Pays de Saint-Gilles Croix de Vie	2011 - 2014	1 dispositif de récupération des eaux pluviales pour lavage des camions bennes de collecte OM Economies : 4 530 m ³ / an	CRBV - par CC Pays Saint-Gilles Croix de Vie CT aval 2011 -2014
		Communes de Saint-Etienne du Bois, La Génétouze, Brétignolles sur Mer, Saint-Christophe du Ligneron, Fenouiller, Beaulieu sous la Roche, Martinet, Saint-Gilles Croix de Vie, Landevieille	2011 - 2014	Mise en place de dispositifs d'économies d'eau au niveau d'équipements communaux Diminution des consommations en eau de 22% entre 2010 et 2017, soit environ 21 350 m ³ / an => diminution des consommations en eau sur le bassin de 32 398 m ³ /an sur le bassin	CRBV - par Communes CT aval 2011 -2014
	Sensibilisation aux économies d'eau auprès de collégiens	Communauté Communes Pays de Saint-Gilles Croix de Vie	2011 - 2012 2012 - 2013 2013 - 2014	Distribution de kits économies d'eau, sensibilisation par professeurs SVT, visite usine potabilisation du Jaunay	CRBV - par CC Pays Saint-Gilles Croix de Vie
	Sensibilisation aux économies d'eau auprès des campings	aval BV	2011 - 2012 2012 - 2013 2013 - 2014	4 campings engagés dans une démarche d'économie d'eau Pose de sous-compteurs individuels dans 1 camping	CT aval 2011 - 2014
Gouvernance, pilotage, animation					
	Animation -technicien		2010-2014	1,2 à 1,6 ETP	CT amont Apremont 2010-2014
			2010-2014	1,2 à 1,6 ETP	CT amont Jaunay 2010-2014
			2015-2019	3 ETP	CT 2015 - 2019
	Etudes et suivi		2009	Mise en place d'un réseau de mesure de la qualité de l'eau	CT aval 2011 - 2014
			2015-2019	5 études - 68 points de suivi	CT 2015 - 2019
	Communication		2011 - 2014 2015 - 2019	Réalisation d'une plaquette pédagogique 3 actions	CT aval 2011 - 2014 CT 2015 - 2019
			2011 - 2014	Mise en place d'un programme pédagogique sur l'eau et les milieux aquatiques 99 interventions en milieu scolaire, soit 99 élèves	CRE ZH 2011 - 2014
Assainissement					
	Etudes diag, SDA, contrôles conformité	BV	10 ans	17 études + 1 étude zonage Saint-Révérend	Aides AELB CT 2011 - 2014 pour Saint-Révérend
	Schémas directeurs EP et/ou zonages EP	BV	2017 2013 - 2017	2 études	Aides AELB
	Etudes	BV	10 ans	59 études	Aides AELB
	Accompagnement des maîtres d'ouvrages	BV	10 ans	4 financements	Aides AELB

Démarches et actions		Localisation	Période	Dimension	Outils réglementaires et financiers
	Réhabilitation / construction STEP	BV	10 ans	21 STEP concernées Doublement de la capacité nominale de traitement sur l'ensemble du BV d'Apremont entre 2007 et 2012	Aides AELB
	Construction ouvrages de gestion des boues de STEP	BV	10 ans	3 STEP concernées	Aides AELB
	Création, extension, réhabilitation de réseaux, passage de réseau unitaire en réseau séparatif	BV	10 ans	21 projets Au moins 12 907 ml Au moins 1 037 branchements Mise en place de bronnes de vidange pour les campings sur la Commune de Saint-Hilaire de Riez	Aides AELB CT 2011 -2014 pour Saint-Hilaire de Riez
	Réhabilitation / construction STEP industriels	BV	2015	Fiabilisation du fonctionnement de la station d'épuration d'un industriel	Aides AELB
2015			STEP entreprise agroalimentaire	Non indiqué	



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN